1937-2007 : Douze décisions qui ont fait l'histoire des Maisons familiales rurales

Les Maisons familiales rurales ont déjà une longue histoire qui a connu ses propres ressorts et qui a évolué en fonction de l'environnement réglementaire, politique et sociétal. Pour comprendre ce mouvement, il ne suffit pas de commencer son étude en 1937. L'histoire des Maisons familiales est le fruit d'un long cheminement des idées qui ont baigné le début du XX^e siècle. Les travaux historiques de Daniel Chartier¹, Naissance d'une pédagogie de l'alternance² et A l'aube des formations par alternance³, nous fournissent des clefs indispensables pour comprendre leur genèse. Daniel Chartier remonte le temps jusque dans les années 1899 où Marc Sangnier⁴ crée le mouvement du Sillon dont l'objectif « est de mettre au service de la démocratie française les forces sociales que nous trouvons dans le catholicisme »5. Marc Sangnier fonde son action à partir de la doctrine sociale de l'Eglise conceptualisée dans l'encyclique du pape Léon XIII du 15 mai 1891. Chez les agriculteurs, des Sillons ruraux se développent rapidement. Puis, en 1910, Rome exige leur disparition. D'anciens sillonnistes qui veulent poursuivre cette œuvre, portent ensuite, à partir de 1914, le projet du Secrétariat central d'initiative rurale qui deviendra plus tard le Syndicat central d'initiative rurale (SCIR)6. Cette organisation n'est pas un syndicat de masse mais plutôt un organe de réflexion et de pression qui influence les dirigeants et l'opinion publique. Ses principaux responsables, à des degrés divers, nourris par les concepts de progrès social, de solidarité, de respect des personnes, seront à l'origine de nombreuses Maisons familiales après 1937.

Patrick GUES, mai 2007

Plan du dossier:

- 1. A l'origine de tout : le groupement de base
- 2. Un rapide besoin : l'unité de l'institution
- 3. Un choix opportun: l'adoption du statut associatif
- 4. Un principe intangible : l'autonomie
- 5. Un chantier incessant : la pédagogie des Maisons familiales
- 6. Une volonté permanente : la préparation au métier de moniteur
- 7. Sous la poussée du terrain : l'ouverture à toutes les professions
- 8. L'arrivée d'une organisation complémentaire : les centres de promotion
- 9. Un élan spontané aidé par les pouvoirs publics : l'ouverture à l'international
- 10. Une décision naturelle : des cadres associés à la vie du mouvement
- 11. Une idée d'avant-garde : la mise en place des fédérations régionales
- 12. Un long combat : la reconnaissance du droit à la différence

A l'origine de tout : le groupement de base

Tout a commencé en juin 1935 lorsque le jeune Yves Peyrat, après avoir obtenu son certificat d'études, alors âgé de douze ans, déclare à son père, Jean : « Papa, tu sais que je suis un fils aimant et soumis, mais retourner à Castillonnes, c'est fini, je n'y retournerai pas. Je veux être paysan. Dans cette école, on n'y fait pas de paysan. »7

Jean Peyrat⁸ discute tout naturellement de ce problème avec l'abbé Granereau⁹ qu'il connaît bien. Ce dernier est en effet depuis cinq ans le prêtre de Sérignac-Péboudou, petit village du Lot-et-Garonne, mais il est, de plus, Secrétaire général du SCIR depuis la fin de la première guerre mondiale. Peyrat est également membre de ce syndicat. L'abbé s'est déjà penché sur les problèmes de formation par apprentissage durant les années 1925/1930. Il se passionne pour les questions de développement agricole. Il a une ambition pour le milieu rural et pour « ses frères paysans » comme il dit. L'étincelle va donc jaillir de la rencontre entre un réel besoin du terrain et un porteur de projet convaincu de la nécessité de trouver de nouvelles solutions pour faire évoluer la société. L'abbé propose alors de prendre en charge l'éducation du jeune Yves. Jean Peyrat accepte à condition que son fils ne soit pas le seul adolescent dans ce cas. Il se met donc en recherche de collègues agriculteurs qui ont le même souci. Il va convaincre Callewaert, migrant venu du nord, d'associer ses deux fils, Lucien et Paul, au projet, ainsi que Clavier, qui vient de s'installer, et son enfant Edouard.

Le 29 septembre de la même année, durant tout un après-midi de travail et de réflexion, ces trois agriculteurs et ce petit prêtre de campagne inventent la formule de base des Maisons familiales : alternance du travail manuel et du travail intellectuel, enseignement en prise directe avec la réalité, formation humaine, vie de groupes...

Les quatre jeunes seront déclarés comme apprentis sur l'exploitation de leurs parents grâce à la loi du 18 janvier 1929 sur l'apprentissage. Ils seront inscrits aux cours par correspondance de l'abbé Barjallè¹⁰ pour la formation générale. Granereau encadrera leur travail une semaine par mois au presbytère et s'occupera de leur éducation citoyenne et morale. Jean Peyrat interviendra au niveau de la pratique agricole.

L'abbé fait valider l'idée par le SCIR à Paris, le 14 octobre 1935, en présence de Peyrat qui est déjà en quelque sorte le représentant des familles. Le syndicat national crée alors une Section d'apprentissage agricole du secrétariat central d'initiative rurale, pour la région de culture du prunier d'Ente, dit prunier d'Agen qui servira de support juridique à l'expérience.

Le 21 novembre 1935, l'abbé Granereau ouvre donc la section d'apprentissage agricole du *SCIR*, pour ses quatre élèves¹¹, dans sa cure de Sérignac.

Le 10 mai, après six mois de formation, la première année est clôturée par un petit examen au cours d'une manifestation publique. La prestation des jeunes élèves fait impression. Le ministre de l'Agriculture, Henri Queuille¹², et l'évêque se félicitent de l'initiative. L'abbé communique en utilisant ses réseaux locaux et la presse du *SCIR*. Un numéro spécial de la revue syndicale, *Le document agricole*, est consacré entièrement à l'expérience de Sérignac. Il est diffusé dans toutes les sections départementales. Des journaux nationaux relatent la réalisation. Les premières félicitations arrivent.

L'année suivante, le 23 août 1936, avec l'accord du *SCIR* national, ces paysans créent une Section syndicale de la région de la prune d'Agen. Peyrat en est le président. Les agriculteurs s'engagent ainsi de plus en plus personnellement dans le projet. Tout en prenant progressivement leur autonomie, la section régionale reste encore rattachée au syndicat central. Ils écrivent au ministère pour que leur initiative en matière de formation soit considérée comme scolarité obligatoire. Ils discutent également de la création d'une coopérative pour la vente des pruneaux.

Devant le succès de cette première année, de nombreux parents sont charmés et convaincus. Le syndicat embauche un jeune ingénieur, récemment sorti de Purpan, Jean Cambon, fils de paysan, qui connaît bien le milieu. Il sera à la fois chargé de cours à la Maison familiale et de l'appui technique aux familles d'agriculteurs pour les aider à créer une coopérative. Un deuxième groupe est recruté. La deuxième année de formation se déroule normalement pour les quatre premiers apprentis.

Le 25 avril 1937, la Section régionale du *SCIR* organise une autre journée d'examen public en même temps que son assemblée générale. Ce jour-là, les parents présents décident de transférer l'initiative à Lauzun, chef-lieu du canton, car le presbytère devient trop petit devant le nombre de demandes et afin que les déplacements des élèves soient facilités. Leur engagement dans l'affaire se précise. Ils débattent également de la prolongation de la scolarité jusqu'à quatorze ans imposée par les pouvoirs publics. Le soir même, Granereau part pour Paris pour faire part aux responsables nationaux des décisions prises par le syndicat régional.

Dès son retour, une nouvelle réunion est organisée au presbytère avec quelques familles pour étudier le transfert de Sérignac à Lauzun. Pierre Clavier va jouer un rôle essentiel dans la constitution de la première Maison familiale : il trouvera le local, fera adhérer ses collègues à l'emprunt puis en prendra la présidence. Peu après, le 26 mai, l'abbé est tout heureux de recevoir l'évêque qui vient pour la confirmation des enfants du village. Tout se passe bien. Son excellence semble enchantée. Deux jours après, le 28, au cours d'une nouvelle rencontre, le prélat a changé d'avis, lui fait savoir qu'il n'est plus d'accord avec cette initiative, lui reproche de consacrer trop de temps à ce projet et fait valoir les problèmes d'argent. Philosophe, Granereau constate, toujours avec son humour grinçant : « Il faut bien parfois des bâtons dans les roues pour que ceux qui poussent la voiture poussent plus fort. » Malgré les mises en garde de la hiérarchie qui fait amicalement pression, le curé et Clavier recherchent activement une maison à Lauzun. Finalement, après bien des déceptions, la fille du maire veut bien leur vendre un local qui correspond aux besoins. L'achat se prépare, ce qui n'est pas une mince affaire

Le 25 juillet 1937, durant un été sec et chaud comme en connaît dans le sud-ouest de la France, onze agriculteurs, pères de famille, et l'abbé Granereau se retrouvent en assemblée générale constitutive à Lauzun pour adopter les statuts définitifs de la *Section régionale du syndicat central initiative rurale pour la culture du prunier d'Ente dit prunier d'Agen*. Ils décident d'acheter les locaux de leur centre de formation. Peyrat insiste pour que le syndicat régional soit propriétaire des bâtiments. Un emprunt est réalisé auprès des membres de l'association. Neuf sur onze s'engagent et se portent caution solidaire. La responsabilité des familles dans l'entreprise est définitivement en place. La première Maison familiale vient ainsi de naître. Cette date et cette décision seront la référence et l'acte fondateur du mouvement. Elles marquent la prise d'indépendance des familles vis-à-vis du *SCIR* et de l'Eglise.

Il faut attendre le 1^{er} octobre pour que le centre soit payé. Le recrutement se poursuit malgré tout en faisant le tour des familles. Dans le même temps, le SCIR conduit une action nationale qui doit permettre à la Maison familiale de pouvoir continuer à accueillir les élèves à partir de douze ans. Le 24 octobre se tient une assemblée générale. Quarante chefs de familles sont là. La réunion dégage la responsabilité financière de l'abbé. La rentrée se fait avec neuf élèves. Dès le 30 novembre, pendant l'alternance des garçons, des journées rurales féminines sont organisées. Le 19 décembre est imprimé le premier numéro du journal La Maison Familiale. Le 23 janvier 1938, les locaux sont présentés au public. Les habitants affluent pour écouter trois jeunes élèves expliquer leur formation. Le 8 mai, la Maison familiale inaugure une « salle des fêtes », en présence d'une foule encore plus importante, s'ouvrant ainsi sur l'extérieur. Le 25 juillet, elle y organise une kermesse. La presse s'intéresse de plus en plus à ce prototype. Les visiteurs se font nombreux, même l'Académie française est, paraît-il, séduite. Le Père Demaux-Lagrange, provincial des Jésuites, lors d'une visite à Purpan, le 12 juillet 1938, discute avec l'abbé Barjallè. Extrait de ses notes : « L'abbé Granereau, curé de Sérignac par Lauzun, semble avoir mis le doigt sur une bonne idée : « La Maison familiale », une semaine par mois pendant six mois d'hiver. A le chic pour les former au moral. Un peu original mais bon. Va commencer la même œuvre pour les filles. »1

Il faut attendre le 16 décembre 1940 pour que fonctionne la deuxième véritable Maison familiale à Vétraz-Monthoux en Haute-Savoie, à l'autre bout de la France. Entre-temps, diverses expériences sont tentées. Une Maison familiale a démarré à Ganz en Gironde sous l'impulsion du clergé qui ne s'embarrasse pas de créer un syndicat, puis à Domfront dans l'Orne avec l'appui d'Arsène Couvreur. Ces deux tentatives s'arrêteront au bout de quelques mois faute d'un support associatif solide.

Un rapide besoin : l'unité de l'institution

Très rapidement, les Maisons familiales ressentent le besoin de s'organiser et envisagent la création d'une fédération nationale, garante de l'unité. Quatre ans seulement après la création de la première d'entre elles, l'abbé Granereau écrit, en août 1941, aux présidents des sections régionales du SCIR: « Nous arrivons au moment le plus important où il faut réaliser d'une façon définitive notre action. Actuellement plusieurs syndicats régionaux sont créés ou vont l'être ; il est donc nécessaire de fonder « l'Union nationale des syndicats des maisons familiales de France selon la formule de Lauzun ». Nous aurons en même temps à jeter les bases des divers organismes dont l'existence devient pour nous indispensable. Il faut aussi que nous précisions les diverses données de notre action qui doit s'appuyer partout sur les mêmes principes. Je vous prie donc de vouloir bien venir à Lauzun le dimanche 14 septembre courant. » 15

Le 14 septembre 1941, à 16h30, dans les locaux de la Maison familiale de Lauzun, commence donc l'assemblée générale constitutive de l'Union nationale des syndicats des maisons familiales de France, sous la présidence de Jean Peyrat, assisté de Pierre Clavier. Sont présents un agriculteur délégué de Savoie, deux délégués de la région de la culture du chasselas, un délégué du Cantal, cinq curés et France-Pierre Couvreur¹⁶. Des statuts sont élaborés. Peyrat en devient tout naturellement le premier président et l'abbé Granereau le directeur. À noter que Jean Cambon, premier moniteur de la première Maison familiale, est élu secrétaire-adjoint inaugurant ainsi la tradition d'associer les salariés au fonctionnement du mouvement. La séance est levée à 20 heures.

La décision qui est prise ce jour-là par les responsables est importante : ils veulent préserver l'autonomie de chaque Maison familiale et pour cela, ils choisissent de se regrouper non pas dans une institution commune mais plutôt au sein d'une union où chaque association de base doit faire le choix de l'adhésion

Moins d'un an après, en mars 1942, se tient la première assemblée générale de cette toute nouvelle Union à Marsanne dans la Drôme. Le contenu des statuts est précisé. Ils prennent leur forme quasi définitive et précisent le fonctionnement des Maisons familiales : responsabilité des parents, groupes restreints, alternance...

Le dimanche 9 mai 1943, débute la seconde assemblée générale au Château de Faveyrolles, à Pierrelatte. Il y a là vingt-deux représentants de la trentaine de Maisons déjà existantes et une dizaine d'invités. Diverses modifications sont apportées aux statuts de l'Union approuvés lors de l'assemblée générale précédente. Peyrat qui a des problèmes de santé et qui a du mal à assumer son mandat de président national pour cause de disponibilité annonce par courrier qu'il démissionne de son poste. Dans la foulée, un conseil de vingt et un membres est élu et Gustave Thibon ¹⁷ le remplace. Le choix de Gustave Thibon comme président de l'Union nationale des MFR n'est pas clairement précisé : « Devant la nécessité d'avoir un président à personnalité agricole certaine mais aussi susceptible de se déplacer et de représenter effectivement l'Union dans les actes de sa personne morale, le nom de

Monsieur Gustave Thibon, président du Comité Economie et Humanisme et philosophe paysan attaché à son terroir de St Marcel d'Ardèche est proposé à l'assemblée. »

Le conseil nomme ensuite Marcel Couvreur¹⁸ au poste d'administrateur délégué, et Jules Andrieux, secrétaire-administratif. Il délimite précisément les pouvoirs de leurs nouveaux collaborateurs. Les élus précisent que « leur programme d'action sera défini par le Bureau qui se réunira tous les 3 mois. L'administrateur-délégué et le secrétaire-administratif y rendront compte du mandat qui leur aura été confié » ¹⁹. Le siège de l'Union est transféré à Paris. L'abbé Granereau est écarté des principaux circuits de décision. Il lui est proposé toutefois le poste d'aumônier général du mouvement.

En avril 1945, le président Thibon constate qu'« il se peut que les liens ne soient pas très étroits entre nos maisons entre elles, d'une part, et entre nos maisons et l'Union nationale d'autre part »²⁰ et invite à réorganiser les services nationaux. Avec l'arrivée d'un nouveau président, Florent Nové-Josserand²¹, et la nomination d'un nouveau directeur, André Lefèbvre²², de la fin de l'année 1945 et durant l'année 1946, l'Union va s'installer alors définitivement (voir chapitre 4) et se structurer véritablement. Florent Nové-Josserand va faire entendre la voix des Maisons familiales dans les organisations professionnelles agricoles. André Lefèbvre aura des relations étroites avec le ministère de l'Agriculture. Peu à peu, différents outils vont se mettre en place et donner cohérence à l'ensemble. Le conseil d'administration national va tracer des objectifs. Les services vont s'employer à les mettre en musique. André Duffaure²³, lorsqu'il s'installe à Paris, va ensuite harmoniser, entre autres, la pédagogie et la formation des moniteurs (voir chapitres 5 et 6). René Clair²⁴, quant à lui, va s'appliquer à conforter, pas à pas, minutieusement, les Maisons familiales à l'aide des dispositifs juridiques. De son arrivée à l'Union en 1948 jusqu'aux années 1985, il façonne la structuration des associations et des fédérations, améliore les statuts, invente « le code des Maisons familiales », outil juridique mis à jour régulièrement, crée le service de l'imprimerie. Il conçoit le plan comptable puis argumente pour faire aboutir le régime de prévoyance des salariés des Maisons familiales rurales signé le 10 octobre 1955, puis la première convention collective adoptée par l'assemblée générale de l'Union le 28 août 1956. Cette dernière est d'une exceptionnelle modernité en offrant la même grille de salaire pour les monitrices et les moniteurs, ce qui est encore très rare à l'époque. Dans les années 1955/1960, l'Union pousse les Maisons familiales à se rassembler en associations départementales pour avoir des relais sur le terrain, pour favoriser la cohérence du réseau et la représentation politique.

Ainsi, en moins de vingt ans, le mouvement se dote d'une organisation indispensable à son fonctionnement, son développement, sa reconnaissance, son unité et son rayonnement :

- une Union qui le représente et appuie son développement,
- des statuts communs à toutes les associations,
- une formation identique pour les moniteurs,
- des fédérations qui accompagnent sur le terrain,
- une convention collective qui protège et rassemble ...

Cette organisation se fait en respectant les identités locales et l'autonomie de chaque association, en évitant l'uniformisation, ce qui n'est pas toujours simple.

L'Union continue au fil des ans à proposer de nouveaux « produits » pour rendre service au réseau et pour avoir la maîtrise de sa politique. Elle met tout son poids dans l'organisation des fédérations régionales dans les années 1970 (voir chapitre 11). Elle conçoit ensuite le Fonds d'assurance formation des organisations familiales rurales (FAFOFR) avec Familles rurales et les associations d'aide à domicile en milieu rural (ADMR). Agréé par arrêté du Premier ministre en date du 5 juillet 1972, le FAF a pour objet principal de financer les actions de formation au bénéfice des personnels des Maisons familiales mais aussi au profit des cadres bénévoles. En 1994, le FAFOFR se transforme en Groupement pour le développement de la formation professionnelle et de l'emploi dans les services du monde rural (GDFPE) avec de nouveaux partenaires comme le Crédit agricole et la Mutualité agricole. En février 2004, l'Union sera aussi agréée collecteur national de taxe d'apprentissage.

Après 1990, la structure nationale travaille sur la communication et propose au réseau un logo qui renforce l'identité commune et l'appartenance autour de « Réussir autrement ».

Chaque assemblée annuelle nationale constitue toujours un temps fort où les acteurs des Maisons familiales partagent, avec plaisir, une culture commune et se ressourcent. L'organisation non hiérarchisée du haut vers le bas permet à la base de s'exprimer ce qui donne quelquefois l'impression d'une certaine contestation alors que c'est une richesse.

« Il est, cependant, une garantie à laquelle nous tenons beaucoup parce qu'elle est réciproque. Je dirai qu'elle est « la bonne garantie des garanties », pour tout le monde, d'un côté pour l'Etat, et de

l'autre côté pour nous, pour les jeunes, pour le milieu rural, pour notre avenir à tous. Cette « garantie des garanties », c'est l'Union nationale des maisons familiales avec ses structures fédératives.

Quand nous en parlons entre nous, nous disons simplement « l'Union ». C'est le mot qui, effectivement, exprime le mieux ce que nous cherchons à vivre ensemble.

L'Union, c'est notre façon à nous d'être solidaires, sans cesser d'être autonomes.

L'Union, c'est notre façon à nous de réaliser l'unité d'action sans renoncer à la créativité.

L'Union, ce n'est personne de trop et personne en arrière, comme dans notre famille, comme dans notre village, comme dans tout notre milieu rural. » 25

Un choix opportun: l'adoption du statut associatif

La volonté des familles qui se sont groupées pour agir, ensemble, au sein de la première Maison familiale était de permettre à leurs enfants de rester « au pays » tout en continuant à se former, à réfléchir à leurs projets, à moderniser leur exploitation agricole, à s'engager dans leur métier et dans le développement de leur territoire.

Permettre aux jeunes de faire leur place dans le monde des adultes tout en contribuant à le transformer, telle est, toujours, la grande ambition des Maisons familiales. Aujourd'hui, cette ambition ne se limite plus aux enfants d'origine agricole mais concerne tous les adolescents. Or, ce vaste dessein ne peut se concevoir qu'avec l'acceptation pleine et entière du principe de la responsabilité éducative des familles dans le cadre des relations traditionnelles entre parents et enfants mais également en leur donnant la responsabilité d'une partie d'un système éducatif.

Pour illustrer ce principe, ainsi que pour conforter leur indépendance (surtout pour conserver leur indépendance dans un premier temps), les Maisons familiales rurales ont fait le choix de rejoindre le mouvement associatif.

Les 10, 11 et 12 décembre 1941, se tient à Vichy un conseil national des Maisons familiales de France qui essaye d'obtenir quelques subsides de la part des autorités.

Le lendemain du premier jour, constatant que « la formule de Lauzun était née et restait basée sur les syndicats familiaux qui sont les véritables directeurs des Maisons familiales », les délégués prennent une décision qui marquera à jamais le mouvement. « Or, la loi du 4 octobre 1941 a prévu l'institution d'un seul syndicat par profession (...). Dans ces conditions, l'action des familles s'appuiera désormais (...) sur la loi du 1^{er} juillet 1901 qui règle la forme des associations. La base fondamentale de la formule de Lauzun est donc l'Association des Parents et Chefs de Familles, seule responsable légalement, moralement, financièrement (...). »

Ainsi, les administrateurs de l'époque refusent de rejoindre la Corporation paysanne encadrée par le gouvernement de Vichy et trouvent dans la loi du 1^{er} juillet 1901 un cadre juridique respectant leur liberté et permettant l'expression de leurs ambitions familiales et éducatives. Cette volonté originelle n'est pas simplement un effet de façade. Marcel Couvreur, en 1943, chargé par le *SCIR* de créer des Maisons familiales dans la zone occupée, explique l'extraordinaire volonté déployée par les familles de paysans, malgré la période difficile, pour mettre en place des Maisons familiales : « De Kommandantur en Kommandantur, nous ne pouvions obtenir satisfaction pour que les locaux soient rendus (...). Nous avons ouvert en mars notre onzième Maison familiale. La veille de l'ouverture, les autorités d'occupation occupaient la maison. Nous avons ouvert quand même le lendemain dans un château voisin. »²⁶

À de multiples reprises, dans de nombreux établissements, au cours de leurs histoires, ce sont très souvent les familles réunies en association qui permettront de sauver leur Maison familiale en se portant caution solidaire d'un emprunt, en refusant la fermeture, en recherchant de nouveaux partenaires, en s'opposant à l'administration ou à une équipe à la dérive...

André Duffaure rapporte, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du mouvement : « Vous m'avez dit, père Granereau, il y a quelques années : « J'ai créé l'Ecole paysanne », et en boutade, vous rajoutiez : « Les parents en ont fait la Maison familiale ». C'est vrai, et nous sommes restés, et nous restons fortement attachés à cette caractéristique essentielle de la responsabilité même des familles. »²⁷

De ce fait, depuis 1941, les Maisons familiales rurales sont des associations, au regard de la loi du 1^{er} juillet 1901, et des associations familiales, au regard du Code de la Famille. Elles revendiquent cette reconnaissance qui leur permet d'affirmer leur originalité et leur raison d'être. La forme associative et la vie associative qui les animent leur donnent, en effet, une place singulière dans le paysage éducatif français car elles mettent en pratique, très concrètement, la responsabilité éducative des familles. Ce statut explique la place des Maisons familiales dans les instances familiales représentatives.

Dès la fin de la guerre, les Maisons familiales et l'Union nationale des associations familiales auront des relations étroites, relations qui se développeront dans les départements par la suite.

La vie associative reste une référence centrale pour le mouvement. Ce sont bien des liens d'associés que veulent tisser les Maisons familiales entre les parents, les maîtres de stage ou d'apprentissage, les moniteurs. Ces liens reconnaissent que chacun prend sa part dans la formation des jeunes, que c'est ensemble que cet objectif est poursuivi. L'association est un irremplaçable lieu de brassage social et culturel, un lieu d'écoute et de débat où chacun peut se faire entendre et apporter sa contribution. À une époque où les cloisonnements se multiplient, la vie associative est un véritable espace de démocratie. Les Maisons familiales rurales témoignent ainsi, chaque jour, de la capacité des familles et plus globalement des hommes et des femmes réunis en association à agir localement, à s'organiser pour prendre en main leur destin, à se faire entendre des pouvoirs publics et des différentes instances pour faire reconnaître leurs légitimes revendications.

Ainsi, « les familles, loin d'être de simples usagers, sont plus que des partenaires, ce sont les premières responsables de la Maison familiale : celles par qui et pour qui elle existe. »²⁸

Un principe intangible : l'autonomie

À la fin de la deuxième guerre mondiale, un vent de liberté souffle sur la France, un vent de liberté souffle sur les Maisons familiales. « En 1945, avec les projets, la centaine de Maisons familiales était en vue. Les efforts entrepris depuis 1943 avaient pour objectif principal de préserver la formule de Lauzun. Cela n'empêcha pas qu'après la libération, différents points de vue s'affrontèrent et que des menaces de scission se firent jour. Certains estimaient que le mouvement était trop clérical, d'autres s'orientèrent vers une prise en charge par l'Etat. »²⁹

Gustave Thibon fait un discours historique et fondateur lors de l'assemblée générale d'avril

« Dans notre mouvement, il a fallu résister à deux tentations : d'une part, nous avions besoin de l'Etat, et, d'autre part, nous ne devions pas devenir un mouvement étatique. Les Maisons familiales ne doivent pas être sous le contrôle absolu de l'Etat, être simplement un rouage administratif. Mais il faut cependant obtenir son aide et son contrôle. Par ailleurs, comme le mouvement est d'essence familiale, et bien que la plupart des familles soient actuellement catholiques, il est clair que le mouvement ne doit pas devenir un mouvement sous contrôle de l'Eglise. »³⁰

L'abbé Granereau tente également d'imposer au Conseil de l'Union son idée d'Ecole paysanne qu'il a progressivement mûrie depuis qu'il est déchargé des tâches administratives. L'abbé veut aller au-delà de l'action des Maisons familiales. Il pense maintenant qu'il faut s'attaquer à la scolarité de tous les adolescents du milieu rural en collaboration avec l'Education nationale. Le 24 novembre 1945, la rupture est consommée. Une assemblée extraordinaire se tient au siège de l'Union à Paris. Une trentaine de représentants sont présents sur environ soixante-sept Maisons familiales existantes. Le nouveau conseil qui vient d'être élu refuse l'approche de l'abbé et prend des décisions draconiennes : le poste d'aumônier national est supprimé, un nouveau directeur de l'Union est nommé, les principes de base des Maisons familiales sont clairement énoncés.

Un jeune paysan, Florent Nové-Josserand, va prendre en main l'institution. Ancien membre de la J.A.C.³¹, il a été mêlé avant 1940 aux activités naissantes du syndicalisme agricole de son département. En rentrant de captivité, il est associé à l'animation de la Maison familiale de Pontcharra-sur-Turdine dans le Rhône. Il a 32 ans. Un mois après son élection, le 20 décembre 1945, les membres du nouveau bureau fixent définitivement les orientations du mouvement :

- chaque Maison familiale rurale dépend d'une association de familles,
- la formation se réalise par l'alternance de séjours entre la Maison familiale et l'entreprise,
- les jeunes sont répartis en groupes restreints,
- les familles peuvent avoir recours au prêtre ou au pasteur pour la formation des jeunes catholiques ou protestants, lorsque les parents désirent qu'ils reçoivent cette formation religieuse mais, en aucun cas, le ministre du Culte ne peut être le directeur de la Maison familiale rurale.

Pour éviter un conflit direct avec l'Eglise (qui aimerait bien récupérer les Maisons familiales qu'elle sent lui échapper), l'Union, à la sortie de la guerre, prend contact avec l'épiscopat. Ce dernier lui délègue un conseiller ecclésiastique, l'abbé Gaudillière³². Il a pour mission d'animer les aumôniers qui interviennent dans les Maisons familiales et de rechercher un règlement à l'amiable entre l'épiscopat et les associations. Un « modus vivendi » est signé en 1954 entre les deux parties. L'abbé Gaudillière, un tempérament dirons-nous, aura une influence personnelle sur le travail de l'équipe de l'Union et sur les réflexions du conseil d'administration. Par contre, l'ascendance de l'Eglise (de la hiérarchie) sur les Maisons familiales ne sera jamais une réalité en soi, même si de nombreux prêtres ou religieuses participeront à titre individuel à la création des premières d'entre elles, même si la

doctrine sociale de l'église jouera un rôle sur la pensée du mouvement à travers les idées de promotion collective, d'éducation populaire et d'engagement et même si de nombreux de ces responsables furent formés à l'école de la JAC.

Au fur et à mesure que le temps s'écoule, les différents responsables qui arrivent dans le mouvement confirment cette voie : refus de rejoindre la Corporation paysanne durant la guerre, « ni intégration, ni cléricalisation » en 1945, bataille contre la loi Guermeur, spécificité propre aux Maisons familiales dans la loi de 1984 sur l'enseignement agricole...

Avec l'Etat, les rapports ne sont pas simples non plus. Plutôt favorables à cette initiative, de la naissance des Maisons familiales jusqu'aux années 1950, les pouvoirs publics, qui essayent de structurer l'enseignement agricole par la suite, vont tenter, eux aussi, d'absorber le mouvement ou tout au moins d'empêcher son institutionnalisation. Après bien des péripéties (voir chapitre 12), Il faudra attendre 1984 pour que les associations soient enfin reconnues comme interlocutrices directes de l'Etat.

Certes, la place des Maisons familiales n'est pas simple. Leur positionnement est assez singulier dans la société française. Elles ne se considèrent pas comme des écoles privées mais plutôt comme l'émanation de groupements locaux qui agissent pour la collectivité et qui font acte de service public. À ce titre, elles réclament à la fois le soutien moral et financier des collectivités locales ou de l'Etat (qui reconnaissent bien volontiers par ailleurs la pertinence de leurs actions) et tout à la fois, elles demandent que leur liberté associative et leurs spécificités éducatives soient respectées. Dans un pays comme la France, peu enclin à accepter la diversité, surtout au sein du système éducatif, cette démarche avait peu de chance d'aboutir. Les Maisons familiales y sont pourtant arrivées! Michel Rocard³³, ministre de l'Agriculture, ne disait-il pas : « Un problème est posé, une solution s'esquisse qui paraît simple et rationnelle, oui mais il y a les Maisons familiales pour lesquelles un traitement particulier s'avère indispensable... Cette particularité, je la crois riche et veux la préserver. Votre particularité, je n'en tire pas l'agacement mais le respect... Il vous faut mieux définir ce que vous êtes et le faire sans peur et sans ambiguïté pour que vous occupiez la place qui est la vôtre. »³⁴

Ce souci d'indépendance a véritablement commencé, sans nul doute, lorsque quelques agriculteurs de Sérignac et de Lauzun, réunis en syndicat, décident d'acheter en 1937 un local pour y implanter leur école et l'enlever du presbytère de l'abbé Granereau. Si les contingences matérielles ont certes compté, le désir de demeurer libre encore plus. Ils refusent à ce moment-là toute aide extérieure, tant celle qui viendrait de l'archevêché que celle que pourrait assurer le Syndicat central d'initiative rurale à Paris. Ils préfèrent tout simplement s'endetter et demeurer totalement maîtres de leurs choix.

Un chantier incessant : la pédagogie des Maisons familiales

C'est le dimanche 29 septembre 1935, chez Jean Peyrat, avec deux autres pères de famille et l'abbé Granereau, que les bases éducatives de la formule des Maisons familiales sont inventées, de façon totalement pragmatique. Il faut attendre toutefois les années 1950 pour que cette pédagogie spécifique prenne toute sa dimension.

En 1946, le tout nouveau directeur de l'Union nationale, qui recherche de jeunes talents pour le mouvement naissant, propose à un jeune ingénieur agronome, André Duffaure, un poste de professeur à l'école de cadres de Pierrelatte. Ce dernier quitte alors son sud-ouest natal et part pour la Drôme. Très rapidement, il est chargé ensuite de la direction en 1948 et 1949 du centre de Pontcharra dans le Rhône. André Duffaure anime les sessions de formation technique ainsi que des regroupements de moniteurs et de directeurs durant l'été. En assurant cette fonction, il découvre et apprend à connaître ce qui se fait sur le terrain auprès des élèves. Il comprend vite qu'il faut conceptualiser l'approche pédagogique empirique des Maisons familiales.

Il travaille déjà avec Jean Robert, alors jeune professeur de l'enseignement technique qu'il a connu à Pierrelatte, très intéressé par la pédagogie et les idées de l'Ecole nouvelle. Il propose d'inverser le programme traditionnel et de commencer la formation par ce qui intéresse d'abord les jeunes : la conduite des productions agricoles. Les contenus plus abstraits comme la biologie, l'agronomie, la climatologie seront étudiés par la suite. Révolutionnaire, il demande encore à ce que les élèves posent des questions aux adultes qui les entourent : parents, maîtres de stage, formateurs... Ce n'est plus le maître qui interroge, c'est l'adolescent, ce qui ne s'est jamais fait dans l'école classique. Jean-Claude Gimonet³⁵ écrit : « Il eut d'emblée l'intuition -et l'intuition était chez lui une composante majeure de sa personnalité- de la nécessité et de l'importance d'une forme d'école nouvelle que les adolescents ne refuseraient pas parce qu'elle correspondrait à leurs besoins fondamentaux à cet âge : agir, grandir, être reconnu, prendre une place dans le monde, conquérir un statut et des rôles, devenir une personne ; une forme d'école qui impliquerait les familles et les forces

vives du milieu et dont ils seraient responsables, dont les savoirs se trouveraient certes dans la classe mais aussi dans la vie quotidienne de la famille, de l'exploitation agricole ou de l'entreprise, de la communauté du village ; une forme d'école qui ferait de la formation des jeunes une composante du développement de ces milieux. Et c'est pourquoi il se battit toute sa vie. »³⁶

Avec son ami Jean Robert, ils tentent de créer des ponts entre les disciplines, veulent une approche globale de l'enseignement, insistent pour que le jeune participe aux activités de l'entreprise dans une situation réelle. De 1947 à 1950, ce travail sur le terrain va aboutir à la création du « Cahier d'exploitation » avec l'idée de la mise en recherche des jeunes grâce aux plans d'étude dans le milieu de vie. La pédagogie du réel des Maisons familiales s'invente alors. En 1947, l'Union nationale participe à la 1^{er} rencontre internationale d'après-guerre de l'Ecole nouvelle³⁷ sous la présidence d'Henri Wallon³⁸.

Fort de cette expérience, André Duffaure est appelé à Paris à l'Union pour revoir l'ensemble des programmes. À ce moment-là, point de référentiels drastiques imposés par le ministère. Il met progressivement en place une véritable organisation didactique de la formation par alternance en s'appuyant sur la pratique des moniteurs. Il théorise le concept en insistant sur trois aspects fondamentaux : la nécessaire relation pédagogique entre le vécu dans l'entreprise (ou la famille) et la formation à l'école, la mise en situation réelle avec des adultes, la nécessité d'associer la formation technique et la formation générale. Il comprend également, lui qui a davantage une culture de biologiste et d'ingénieur que de sociologue, que formation et développement sont intimement liés et que les Maisons familiales sont des extraordinaires outils de développement au service de leur territoire. « Animation et formation réelles du monde rural se réalisent dans la mesure où cette animation et cette formation sont, de la part de ce milieu, un acte volontaire, son affaire. Qu'est un développement si celui-ci s'impose de l'extérieur ? » 39

La stratégie de la formation par alternance des Maisons familiales se précise : chaque jeune est amené à s'engager durant le stage dans un travail professionnel quotidien. Il lui est demandé d'analyser la situation qu'il vit et son environnement, avec l'aide des adultes qui l'entourent, parents, maîtres de stage. L'analyse de cette situation est le pivot de la formation afin d'éviter l'enfermement dans la routine. Le savoir est d'abord le savoir du jeune ou de l'adulte en formation qu'il importe de prendre en compte en se référant à leurs projets et à leurs activités. Enfin, en même temps que l'élève prend conscience de sa situation et de son milieu, les personnes avec qui il dialogue et qui sont impliquées dans cette formation se trouvent interpellées et progressent également.

L'activité de la mise en commun, autre temps éducatif primordial pour les Maisons familiales, n'apparaît que dans les années 1965 suite à la législation sur les 4^e et 3^e qui renforce l'enseignement général. Les carnets de liaison datent également de cette époque.

En 1955, à l'occasion d'un voyage en Suède, André Duffaure découvre les Hautes écoles populaires nordiques. Il en ramènera l'idée des fiches pédagogiques et installera aussitôt des groupes de jeunes moniteurs pour produire des outils allant dans ce sens. De nombreux documents vont être alors rédigés et mis à disposition des équipes de formateurs.

En 1960/61, une quatrième année pour les garçons est expérimentée à la Maison familiale de Moissac dans le Tarn. Une quatrième année est mise en place pour les filles à partir de 1962 en Haute-Savoie et dans l'Ain. Pour répondre à la législation et aux besoins de prolongation de la scolarité, en avril 1964, l'assemblée générale de l'Union nationale décide, après de nombreuses discussions quelquefois houleuses sur le terrain, de mettre en place des « ensembles pédagogiques ». Un ensemble pédagogique comprend quatre à cinq Maisons familiales et un nouveau centre de formation : l'Institut Rural en charge de cette quatrième année. Là encore, l'idée est originale. Il s'agit de créer une véritable rupture pédagogique dans le parcours scolaire. Il faudra au moins quatre ans pour les mettre en place. Puis, malgré l'intérêt du concept, compte tenu des réalités du terrain et des problèmes juridiques rencontrés, l'Union incitera, en 1976, les ensembles pédagogiques à demander leur retrait de reconnaissance afin que chaque Maison familiale puisse recevoir directement les subventions de l'Etat.

Dans les années 1970, les Maisons familiales inventent « le plan de formation » qui organise la répartition des activités de l'élève dans le temps et l'espace, dans l'entreprise, à la Maison familiale.

Dans les années 1980, le mouvement travaille sur la conduite des formations de niveau Baccalauréat et sur les Brevets de techniciens supérieurs ainsi que sur le contrôle continu. Les aspects éducatifs prennent également de plus en plus d'importance.

Finalement, l'approche pédagogique des Maisons familiales s'est construite pas à pas, sans s'embarrasser de l'existant, avec pour seul souci, celui de répondre aux besoins et à l'intérêt des jeunes. André Duffaure disait encore : « C'est très intentionnellement que la démarche pédagogique de la formation en Maison familiale place en tout premier ce vécu des groupes, ces expériences

concrètes dans le milieu et les accompagne, ensuite, en second de la réflexion et de l'expression du savoir en Centre.

La Maison familiale s'oppose par ceci même dans sa pédagogie aux formes traditionnelles de formation -dont d'ailleurs en de nombreux cas le procès d'échec peut être fait- qui placent la théorie avant la pratique : apprendre en classe pour appliquer. »⁴⁰

Or, l'accompagnement d'une telle formation demande nécessairement une préparation des enseignants qui vont assurer ce métier. Les responsables des Maisons familiales en auront conscience très rapidement.

Une volonté permanente : la préparation au métier de moniteur

Dès 1940, en effet, la formation des professeurs des Maisons familiales a constitué une préoccupation permanente. Une expérience démarre pour le personnel féminin à Malause dans le Tarn-et-Garonne. En septembre 1941, une somme importante est même attribuée par l'Etat pour contribuer à la formation de cent stagiaires!

Au cours de la première assemblée générale de l'Union nationale, en 1942, qui se tient à Marsanne dans la Drôme où l'abbé Granereau a installé une école pour les cadres masculins, le sujet est longuement abordé et le projet de transfert de l'établissement sur Pierrelatte est étudié, déménagement qui se fera quelques mois plus tard.

L'objectif des « écoles de cadres » était de délivrer une formation technique de second degré, ce qui était une première à l'époque, permettant à des personnes de connaître le milieu agricole et d'être capables de donner une solide formation professionnelle et humaine aux jeunes paysans scolarisés dans les Maisons familiales. En 1946, une association paritaire, l'Association pour la formation professionnelle accélérée des cadres agricoles et artisans ruraux, est mise en place pour gérer ces centres. Elle est transformée en 1948 en Association nationale pour la formation de moniteurs agricoles (ANFMA). La présidence en revient au président de l'Union nationale. Cette structure changera de nom au cours de son histoire pour devenir l'Association nationale de formation et de recherche pour l'alternance (ANFRA), mais sa fonction demeurera identique. À partir de 1948, la formation conduit aux diplômes de Technicien agricole pour les garçons, de Technicienne rurale pour les filles, délivrés par le ministère du Travail. Après cette formation technique qui dure 9 mois, dans la foulée est organisée une formation pédagogique de 5 semaines où les stagiaires passent l'examen de moniteur agricole ou de monitrice d'apprentissage rural. L'Union tient là un outil extraordinaire. Pendant un an, elle peut ainsi préparer son personnel éducatif dans d'excellentes conditions au métier spécifique de moniteur, et comme elle l'entend. Les « écoles de cadres » prennent progressivement l'appellation de centres techniques. Le ministère du Travail soutient rapidement leur fonctionnement.

L'école de Pierrelatte jouera un rôle considérable de 1943 à 1948 dans la préparation de nombreux futurs responsables salariés des Maisons familiales. À cette époque, Pierrelatte est le cœur du mouvement, bien plus que l'Union nationale qui s'installe progressivement.

De ce fait, jusque dans les années 1968, les moniteurs vont recevoir une formation technique, le certificat de formation de technicien agricole délivré par le ministère du Travail, puis une formation pédagogique resserrée dans le temps à la fin de la première année.

Dans les années cinquante, l'institution imagine « une titularisation » des moniteurs. Trois ans après leur formation, ces derniers présentent un rapport sur une activité de leur choix devant un jury national.

André Duffaure, qui succède à André Lefèbvre en 1957, accentue encore l'importance de la qualification pédagogique. En 1958, la Maison familiale de Meung est transférée à Chaingy dans le Loiret au château du Bézy. Elle y fonctionne durant sept mois d'hiver et les locaux servent à la formation pédagogique les cinq mois d'été. Daniel Chartier prend alors tout naturellement la direction de ces deux activités. En 1961, s'ouvre sur place officiellement le Centre national pédagogique masculin des Maisons familiales rurales. En 1963, à côté du vieux château, sont livrés des locaux tous neufs qui l'identifient réellement. Daniel Chartier constitue progressivement une équipe : Jacques Legroux⁴¹ le rejoint en 1964 quittant sa Maison familiale de Thésée-la-Romaine puis Jean-Claude Gimonet en 1965.

En 1969, la formation pédagogique passe sous tutelle du ministère de l'Agriculture qui reçoit en contrepartie les fonds du ministère du Travail. Pourtant, cette administration ne s'intéresse pas à la formation des enseignants des Maisons familiales et les subventions de fonctionnement s'étiolent progressivement. Il faut attendre un décret de 1979 pour que cette qualification soit, en partie, reconnue comme nécessaire.

De 1970 à 1973, le Centre met en place la formation des moniteurs sur deux ans, en situation, avec la production d'un rapport à la clef. En octobre 1971, Daniel Chartier est chargé de la double

direction du Centre pédagogique masculin à Chaingy et de celui féminin de Chalo-Saint-Mars dans l'Essonne. Cette décision anticipe le regroupement des deux établissements qui aura lieu en 1982.

À partir de 1975, sous l'impulsion d'André Duffaure, le Centre va tisser des liens avec l'Université et l'Ecole des hautes études en sciences sociales, en particulier avec Henri Desroche⁴² et Georges Lerbet⁴³. En 1980, afin de développer ces relations, le centre passe un accord avec l'Université de Tours pour mettre en place le Diplôme universitaire d'étude de la pratique sociale avec le souci de la promotion et du perfectionnement des moniteurs.

Puis, le recrutement des salariés se diversifie. La composition des équipes change. La formation technique est de moins en moins nécessaire. Les enseignants sont peu à peu embauchés par les Maisons familiales avec un diplôme initial externe au mouvement et une formation classique. La mise en oeuvre de la pédagogie de l'alternance ne s'en trouve pas facilitée.

En janvier 1984, le Certificat de formation pédagogique de moniteur ou monitrice de formation rurale est homologué de niveau III. La loi Rocard de décembre de la même année reconnaît enfin la formation pédagogique des Maisons familiales. Les moniteurs devront, dans un délai de trois ans après leur embauche, justifier d'une qualification qui sera contrôlée par l'Etat. Ce dernier, par convention, apportera son concours financier au fonctionnement du Centre.

En 1991, l'Union décide d'intensifier la préparation au métier de directeur et met en place un cycle préparatoire à cette fonction sur trois ans. Elle continue aussi, sans cesse, à imaginer de nouveaux chemins pour préparer ses formateurs au métier spécifique qu'ils doivent assumer. La « maîtrise de moniteur », entre autres, est de ce fait proposée en 1995. Elle permet l'acquisition d'un niveau II (licence) et de la qualification pédagogique en simultané.

Depuis 70 ans, le mouvement n'a eu de cesse de se préoccuper de la professionnalisation de ses personnels. Il a toujours préconisé, dès leur recrutement, de mettre les salariés en situation réelle de travail en articulant un temps de formation permettant la réflexion sur l'exercice quotidien du métier et un temps d'action formation.

Sous la poussée du terrain : l'ouverture à toutes les professions

Dès 1937, après s'être préoccupée des fils d'agriculteurs, tout naturellement la Maison familiale s'intéresse à la formation des filles. « *Préparer une jeunesse paysanne solidement formée et capable de fournir les chefs paysans de demain, c'est très bien mais à condition de ne pas perdre de vue les notions réelles de la vie humaine. Un jour viendra où ces jeunes, à l'âme ardente, à la volonté tenace, à l'idéal puissant, voudront, eux aussi, fonder un foyer. Où iront-ils alors chercher la compagne, semblable à eux, si nous ne songeons pas à la préparer, elle aussi ? » ⁴⁴ Ainsi, dès le 30 novembre 1937, la première Maison familiale organise une journée rurale féminine. Très rapidement ensuite, se créeront des Maisons familiales qui développeront un enseignement ménager spécifique pour les futures agricultrices, des années 1940 aux années 1970. Progressivement, ces formations se professionnaliseront de l'économie sociale et familiale vers le sanitaire et social et les services à la personne. A l'origine donc, la Maison familiale est conçue pour répondre à la formation des enfants des agriculteurs, quel que soit leur sexe.*

Dans les années 1955, des Maisons familiales ouvrières, portées par des associations familiales ouvrières rurales (AFOR), se constituent dans les régions de grandes cultures du bassin parisien. En 1964, cinq Maisons familiales existent, deux de garçons (Somme-Suippe dans la Marne, Nanteuil-le-Haudoin dans l'Oise), trois de filles (Vaumoise et Senlis dans l'Oise et Ambleny dans l'Aisne). Ces établissements qui ont adopté les statuts-types des Maisons familiales « ordinaires » sont regroupés dans une Association nationale ouvrière pour la formation professionnelle rurale mais ils adhèrent en même temps à l'Union nationale où ils constituent une section spéciale et disposent de deux sièges au conseil d'administration. L'Union nationale s'interroge dans un numéro du Lien de cette année-là : « Il faut aujourd'hui constater que l'industrialisation de beaucoup de régions modifie le recrutement des Maisons familiales. Des jeunes, filles ou garçons, d'ouvriers ruraux viennent en Maison familiale. Y viennent également, plus isolés car moins nombreux, des enfants d'ouvriers agricoles. Cela ne pose-t-il pas des problèmes nouveaux aux Maisons familiales qui ne recevaient presque que des fils ou des filles d'agriculteurs ? L'avis des lecteurs nous serait précieux. »

En parallèle, dès 1962, à Bellecombe-en-Tarentaise en Savoie et dès 1964 à Sallanches en Haute-Savoie, des sections artisanales dans le secteur du bâtiment sont créées à côté des sections agricoles qui existent dans ces deux Maisons familiales. À l'Assemblée générale d'Annecy en 1967, ces premières expériences sont présentées aux participants lors de l'exposition prévue durant le congrès. Pour arriver jusque-là, ces associations pionnières durent faire leur preuve car l'Union était très réticente à cette évolution. En 1969/1970, une quinzaine de Maisons familiales arrive ainsi à faire

fonctionner des sections artisanales, des cours professionnels devrions-nous dire, grâce à la législation prévue par le code de l'enseignement technique en post-scolarité.

En 1973, un essai d'école technique privée par alternance est tenté en Vendée mais n'obtient pas de reconnaissance juridique par l'Éducation nationale. D'autres démarches s'engagent dans ce sens dans plusieurs départements. Une décision de ce ministère, publiée au journal officiel, après de nombreuses procédures et nombreux recours, met un terme malheureux à ces initiatives.

Entre-temps, la loi du 16 juillet 1971 sur l'apprentissage est votée. Elle va fournir un cadre pour ouvrir des formations dans tous les secteurs professionnels. Les responsables du mouvement doivent « investir » les Comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi pour obtenir des avis favorables sur l'ouverture de Centres de formation d'apprentis et tisser des liens avec de nouveaux partenaires. Ce n'est pas chose facile mais c'est une révolution tranquille qui s'annonce. Le Centre de formation d'apprentis des Maisons familiales rurales de Rhône-Alpes ouvre en 1973, puis celui d'Indre-et-Loire ensuite, celui de Bretagne en 1975, de Loire-Atlantique en 1979, de Vendée en 1982...

En 1981, l'Union signe une convention avec l'Éducation nationale pour mettre en œuvre des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA).

À partir de 1984, la création des contrats de qualification permet à de nombreuses Maisons familiales d'ouvrir et de tester de nouvelles formations. Ce développement servira de support à la création de plusieurs centres de formation d'apprentis.

Dans les années 1980, l'Union signe un mémorandum sur l'apprentissage avec quelques autres pionniers : CCCA-BTP⁴⁵, les Compagnons du Devoir... Après les lois de 1987 qui sont la conséquence de ce mémorandum et d'un courant d'opinion auquel les Maisons familiales ont fortement contribué, l'Union encourage la création de Centres de formation d'apprentis. La plupart des régions des Maisons familiales qui ne connaissaient pas ce statut s'engagent alors dans un travail considérable épaulé par Bernard Crépeau⁴⁶ du service développement qui est convaincu de l'importance de ce statut pour épauler la diversification des associations. En quelques années, se créent les CFA d'Ile-de-France, de Bourgogne, de Franche-Comté, de Provence, du Languedoc, de Champagne-Lorraine, de Nord-Picardie, de Haute et Basse-Normandie...

« Voilà un mouvement associatif, né dans une société paysanne, il y a plus de soixante-dix ans, qui non seulement perdure malgré les changements économiques, sociaux, politiques, mais qui connaît même une vigueur accrue depuis plus d'une décennie. Voilà une initiative qui s'est construite en dehors de normes scolaires habituelles et qui revendique même son originalité pour s'ouvrir à un large public. »⁴⁷

En 2005, les Maisons familiales proposent de valoriser le préapprentissage dans des parcours scolaires par alternance de qualité et ne se satisfont pas de l'apprentissage junior proposé par le Premier ministre, Dominique de Villepin⁴⁸. En 2006, elles font entendre leur voix lors du vote de la loi de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo⁴⁹.

En 2007, les Maisons familiales de Guadeloupe obtiennent leur CFA.

Plus de cent cinquante établissements sont aujourd'hui concernés par ce statut. Les effectifs ont considérablement augmenté. En quelques années, les Maisons familiales ont intégré les mutations profondes qui ont touché leur territoire. Elles sont passées d'une prédominance de l'agriculture dans les formations proposées à la prise en compte d'un espace rural qui a de nouveaux besoins. Pour ce faire, elles ont utilisé les possibilités offertes par le ministère de l'Agriculture qui a su maintenir une grande diversité de diplômes mais elles sont allées au-delà en exploitant de nouveaux réseaux et de nouvelles niches de formation grâce à l'apprentissage et les relais avec les conseils régionaux.

Les Maisons familiales ont réussi là leur diversification au service du milieu rural.

L'arrivée d'une organisation complémentaire : les centres de promotion

Les centres des Maisons familiales sont nés de la transformation progressive des « écoles de cadres » mises en place par le mouvement à partir de 1941. Pour les filles à Malause dans le Tarn-et-Garonne, puis à La Blachette près de Pierrelatte, puis à Montbard en Côte-d'Or, puis à Semur-en-Auxois, puis à Clairoix dans l'Oise. Pour les garçons, à Marsanne dans la Drôme puis rapidement au domaine de Faveyrolles à Pierrelatte, transféré en 1948 à Pontcharra-sur-Turdine dans le Rhône.

Pendant une dizaine d'années, ces centres vont uniquement se préoccuper de la formation des moniteurs en leur donnant d'abord une qualification technique, puis une qualification pédagogique. Peu à peu, la formation technique et celle pédagogique vont se dissocier et de nouveaux besoins vont apparaître.

Dans les années 1950/1960, la nécessité de compléter la formation générale des moniteurs, les mutations agricoles, les besoins de techniciens dans le secteur para-agricole vont entraîner la

multiplication des centres. Ils vont s'appuyer pour diversifier leurs actions sur les lois du 31 juillet 1959, du 3 décembre 1966 et du 31 décembre 1968 relatives à la promotion sociale, sur la loi du 2 août 1960 sur l'enseignement agricole et sur celle du 8 août 1962 relative à l'aide aux mutations professionnelles des agriculteurs.

En 1954, un établissement de préformation féminin ouvre ses portes à Savigny dans le Rhône pour permettre à des jeunes filles d'accéder à la formation technique en complétant leur formation générale. En 1956, un centre de préformation ouvre pour les garçons à Montendre en Charente-Maritime, transféré ensuite en 1957 à Cantenay dans le Maine-et-Loire. « L'intuition des pionniers oriente l'Institution à rechercher ses futurs moniteurs dans le vivier des jeunes agriculteurs poussés vers le départ de la terre. La plupart avaient besoin d'un complément de formation générale pour appréhender la nécessaire formation technique. Ce fut la tâche des centres de préformation qui, pour réussir les objectifs prévus, devaient s'appuyer sur une association locale rassemblant, avec les Maisons familiales, les forces vives civiques, syndicales, familiales, consulaires ». 50

En 1957, l'Union traverse une crise. Elle se sépare de son directeur, André Lefèbvre. Le centre féminin de Clairoix, très sensible à l'idée de promotion et qui soutient le directeur licencié s'oppose à l'Union qui campe sur sa conception traditionnelle des « écoles de cadres ». Lors d'une réunion, le conseil de l'ANFMA, alors responsable des centres, ne renouvelle pas le mandat du président Nové-Josserand mais se prononce favorablement sur le licenciement d'André Lefèbvre. Un administrateur de l'Union, Jacques de Malglaive, arrive toutefois à reprendre la main et se faire élire président. L'équipe de Clairoix quitte le mouvement et va être à l'origine d'une scission importante : la création de l'Association nationale pour la formation et le perfectionnement professionnel des adultes ruraux (ANFOPAR) qui sera, un temps, directement concurrente des centres des Maisons familiales.

Pour réorganiser l'ensemble, l'Union demande à Jacques Ozanam⁵¹ qui est dans les services depuis 1955 de prendre en charge le développement des centres et la préformation.

En 1962, la préformation devient une plate-forme d'orientation. Les stagiaires peuvent découvrir grâce aux séjours en entreprise aussi bien le secteur agricole, industriel ou commercial. En 1965 est créée la Fédération nationale des centres de promotion pour fédérer ces initiatives qui se multiplient et qui se transforme en 1969 en Fédération nationale des centres de formation (FNCF) regroupant la préformation et la formation technique. Cette fédération, adhérente de l'Union nationale des Maisons familiales, aura un fonctionnement quasi autonome durant de nombreuses années. En parallèle, les centres techniques qui étaient gérés du niveau national sont invités à prendre leur autonomie dans le cadre de la création d'une association locale groupant des représentants des Maisons familiales et des organisations professionnelles.

En 1965 à Argentan, puis l'année d'après à Vimoutiers dans l'Orne, s'ouvre un centre de formation pour les maîtresses de maison dont la formation deviendra ensuite le Certificat « responsable de collectivité ».

En 1968, l'ANFMA s'occupe encore de quatre centres techniques masculins (Bully, anciennement Pontcharra, Saint Georges-sur-Fontaine, Vair Anetz, Gironde-sur-Dropt), de trois centres féminins (Semur-en-Auxois, La Ferté-Macé, La Couronne) et des deux « centres pédagogiques » à Chaingy et à Châlo. La Fédération des centres regroupe six établissements de préformation masculins (Cantenay, Fauverney, Maltot, Moirans, Monfort-sur-Meu, Edon) et quatre féminins (Savigny, Dangé, Chapeau, Tresses). Peu à peu, l'ANFMA se recentre sur la formation pédagogique et laisse le champ libre à la fédération des centres.

À partir des années 1970/1980, les centres de formation et de promotion (CFP) offrent des parcours de niveau III: BTS TAGE en particulier, Technicien supérieur de commerce en produits de l'agriculture et BTS ESF (Châlo-Saint-Mars dans l'Essonne, Carquefou en Loire-Atlantique, Gironde-sur-Dropt en Gironde, Fauvernay en Côte-d'Or...). En 1971, la préformation devient un cycle préparatoire à différents cursus de formation possibles même hors de l'agriculture.

Jusqu'en 1967, les centres techniques sont sous la tutelle du ministère du Travail. A partir du 1^{er} janvier 1968, ils sont transférés au ministère de l'Agriculture et entrent par la même occasion désormais dans le cadre des actions de conversion ou de promotion professionnelle. Ils vont délivrer alors le Brevet de technicien agricole pour adulte. En 1971, une décision du Conseil d'Etat va supprimer ce diplôme. En réaction, le mouvement invente son propre titre : le Certificat de capacité technique agricole et rurale (CCTAR). Ce dernier sera homologué en 1975 de niveau IV.

En 1978, le centre de la Membrolle dans le Maine-et-Loire crée la formation « gestion de petites entreprises rurales ». À partir des années 1980/1990, pour tenir compte de l'évolution des stagiaires mais aussi des emplois et de l'environnement économique, les évolutions se poursuivent. Les formations se diversifient et des qualifications de niveau II viennent compléter la liste des formations offertes.

Des années 1960 aux années 1980, les Centres des Maisons familiales, là où ils sont implantés, jouent un grand rôle dans la formation des cadres de l'agriculture. Outils de promotion, ils savent se faire reconnaître par les organisations professionnelles impliquées dans leur gestion. Ils innovent, créent, délivrent des formations de qualité tant sur le plan des contenus que de l'ambiance éducative : sens des responsabilités, goût du dynamisme, travail collectif, échanges...

Avec la régionalisation, ils vont subir de plein fouet les aléas des conventions annuelles signées par les conseils régionaux désormais en charge de la formation continue. Leur fédération, la FNCF, a de plus en plus de mal à trouver sa place dans le dispositif institutionnel. Elle disparaît dans les années 1990 pour être remplacée par un Comité permanent des formations supérieures et continues. Les Centres, comme les autres associations, deviennent dorénavant des adhérents directs de l'Union. En parallèle, la formation continue essaime dans de nombreuses Maisons familiales qui mettent en œuvre des parcours professionnels dans une relation de proximité avec le territoire.

Depuis 20 ans, avec l'arrivée du marché concurrentiel dans le secteur de la formation continue, les centres ont poursuivi leur évolution en créant de nouvelles formations supérieures, en tissant des liens avec l'Université, en répondant aux besoins des entreprises pour la formation de leurs salariés.

Un élan spontané aidé par les pouvoirs publics : l'ouverture à l'international

C'est tout naturellement que les Maisons familiales rurales s'ouvrent au monde dans des échanges avec des groupes de paysans de pays étrangers. Mais c'est aussi à la demande du ministère de la Coopération, puis celle des Affaires étrangères, que le mouvement va pouvoir diffuser, durablement, le concept des Maisons familiales dans plus de quarante pays hors de France.

« C'est en 1956, à l'occasion d'une foire internationale, organisée par la jeune république tunisienne que l'on tenta d'informer un plus large public. Les Maisons familiales rurales se présentèrent à Tunis. Elles y installèrent un stand important, invitèrent les familles agricoles à créer leur Maison familiale ». 52

C'est ainsi que commence la diffusion de l'idée à l'étranger même si déjà plusieurs voyages d'études dans les pays nordiques et la participation du mouvement à l'Union internationale des organismes familiaux ont fait connaître les Maisons familiales au-delà des frontières.

Les premières Maisons familiales hors de France se créent en Tunisie, puis en Algérie sous l'impulsion d'Alice Maire, sœur du leader syndicaliste, Edmond Maire⁵³.

À la demande du Bureau pour le développement de l'agriculture (ministère de la Coopération), en 1958, André Duffaure réalise une longue mission de trois mois à Madagascar, prélude aux actions internationales des Maisons familiales et se passionne alors pour le développement des pays du tiersmonde. Il y rencontre un jeune fonctionnaire ⁵⁴, qui, à son retour en métropole, passera une année à l'Union pour travailler à l'installation d'un service spécifique. Cette direction se consacre, dans un premier temps, essentiellement à l'Afrique. Au début des années 1960, les colonies françaises accèdent à l'indépendance et les nouveaux Etats sollicitent l'aide de la France pour la formation de leurs cadres agricoles et de leurs agriculteurs. Le ministère de la Coopération fait appel au savoir-faire de l'Union nationale. Parallèlement, l'Eglise catholique par l'intermédiaire de la JAC et du Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale chrétienne (MIJARC) fait les mêmes démarches. En 1962, un cadre, Jean Charpentier, qui rentre d'Afrique après avoir travaillé pour le MIJARC va organiser définitivement ce service. Il est rejoint en 1963 par Philippe Lebleu⁵⁵ qui arrive du Sénégal puis par Marie-Jo Moly. L'équipe va s'atteler à mettre en place des Maisons familiales au Sénégal, Côte-d'Ivoire, Togo, Cameroun, Tchad, Centrafrique, Gabon, Congo Brazzaville, Rwanda.

Cette période est très intense. Certaines années près de quarante coopérants partent quatre ou six ans en pleine brousse sensibiliser les communautés villageoises ou prendre la direction de certaines Maisons. Des cadres africains sont formés. Une équipe pédagogique inter-Etats se met en place ainsi que des Unions nationales.

Durant ces années, en parallèle, le mouvement développe des relations très étroites avec l'Italie où naissent quelques Maisons familiales dans les régions de Trévise, de Contadine, de Vérone et d'Udine. André Duffaure prend en main les relations européennes, très à l'aise dans les contacts qu'il y tisse avec de nombreuses personnalités. En 1966, l'Espagne découvre, à son tour, les Maisons familiales et les échanges s'intensifient. De nombreuses sessions de moniteurs et de directeurs français sont organisées dans ces deux pays.

En 1969, des agriculteurs argentins, en visite en France, font connaissance avec le mouvement. Ils s'approprient rapidement l'idée. Jean Charpentier quitte l'Union pour aider à installer la formation pédagogique dans leur pays. Le 1^{er} janvier 1970, Philippe Lebleu reprend la responsabilité du service.

A la fin des années 1960, le ministère des Affaires Etrangères sollicite l'Union pour travailler sur l'Amérique du sud et l'Amérique centrale. A partir des années 1970, des associations sont créées au Brésil, au Chili, au Guatemala, au Mexique, au Nicaragua...

Durant toute cette période les relations avec le ministère de la Coopération sont très étroites. Michel Dulau⁵⁶ est détaché de l'Union pendant deux ans pour assurer les fonctions de directeur du Département formation et développement rural pour toute l'Afrique francophone de cette administration. Il est remplacé ensuite par Lucien Cousin⁵⁷, cadre en provenance d'un centre des Maisons familiales. L'Union alimente les pouvoirs publics dans ce secteur et les pouvoirs publics soutiennent, en retour, activement les Maisons familiales.

Devant ce développement considérable et la diversité des actions, le mouvement ressent le besoin d'unifier toutes ces initiatives. Florent Nové-Josserand va jouer un rôle important dans cette organisation. Après avoir quitté ses fonctions de Président national, il participe, après de nombreux travaux préparatoires, à la mise en place de l'Association internationale des maisons familiales rurales (AIMFR), créée lors d'un congrès qui se tient à Dakar, au Sénégal, du 12 au 16 mai 1975, et en prend la présidence.

En 1980, Philippe Lebleu quitte ses fonctions confiées pour un temps à Jacques Trompas⁵⁸ puis le Président Anquetil demande à René Clair de s'occuper du secteur de l'international, d'y étudier les aspects juridiques et financiers qui deviennent complexes et de tenir le secrétariat de l'Association internationale en remplacement d'Antoinette de la Bassetière⁵⁹. Ce dernier fait une grande tournée des Maisons familiales en Amérique centrale, en Argentine, au sud du Brésil. Il devient également administrateur du CFSI⁶⁰. Alain Faure⁶¹ lui succède en 1989.

Dans les années 1990, Florent Nové-Josserand met toute son énergie, alors que personne n'y croit, pour créer la Fondation des maisons familiales dans le monde qui se révélera être un extraordinaire outil de cofinancement au profit des actions de coopération. Avec une passion contagieuse, il arrive à récolter les fonds nécessaires. Le ministère de l'Intérieur lui attribue alors la reconnaissance d'utilité publique.

En parallèle, la coopération prend un nouveau départ. Elle se délocalise et les fédérations s'impliquent dans le suivi d'une vingtaine de pays. Les Maisons familiales multiplient les échanges et les voyages des responsables. Au fil des ans et des expériences, le mouvement s'enrichit des nombreuses relations qu'il a su tisser avec des agriculteurs, des familles, des formateurs et des experts venant de tous les horizons, de toutes les cultures, de toutes les religions.

Malgré le savoir-faire et la volonté déployée dans l'accompagnement de toutes ces initiatives au moment des créations et du démarrage, une difficulté essentielle demeure : celle de trouver auprès des Etats la nécessaire reconnaissance de ces systèmes de formation pour assurer leur fonctionnement dans le temps. « Les Maisons familiales rurales ont dû aussi rechercher le fragile équilibre entre d'une part, l'initiative locale, la responsabilité des familles et d'autre part, la reconnaissance et l'appui par les pouvoirs publics. Equilibre aussi difficile à trouver dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. Entre l'abandon pur et simple par certains Etats des questions éducatives et de développement rural et le trop d'Etat qui étouffe l'initiative, la voie est étroite. Là encore, les Maisons familiales de France, après 70 ans d'existence, peuvent servir de repères. A force de débats, de combats aussi parfois, elles ont progressivement construit grâce aux élus et aux pouvoirs publics un cadre qui reconnaît leur originalité, garantit leur liberté et permet leur financement. » 62

A la fin du XX^e siècle, le mouvement continue pourtant à s'agrandir. Des Maisons familiales démarrent au Québec, au Vietnam, au Maroc... Depuis cinquante ans, son engagement en faveur d'un développement rural respectueux des personnes et du milieu semble apprécié par d'autres organisations non gouvernementales, par les autorités des pays concernés, par les responsables qui les sollicitent, par les populations qui bénéficient de ses actions. Malgré la faiblesse des moyens mobilisables devant l'immensité des besoins, l'idée fait sûrement son chemin.

Une décision naturelle : des cadres associés à la vie du mouvement

Depuis l'origine, les cadres, dont les directeurs en particulier, ont été étroitement associés à la vie des Maisons familiales. Au départ, l'abbé Granereau fait fonction de directeur mais porte également le projet en collaboration permanente avec le président Peyrat. Marcel Couvreur qui assurera les fonctions de directeur de l'Union de 1943 à 1945 soutiendra la création de plusieurs Maisons avec des responsables syndicaux du monde agricole. De nombreux directeurs ensuite, et des monitrices et des moniteurs, s'impliqueront dans la mise en place et le fonctionnement des associations, n'hésitant pas à prendre des risques, à s'investir, à donner de leur personne, à faire des sacrifices, quelquefois financiers. « La Maison familiale rurale finalement, c'est comme la vie d'une

famille avec ses hauts et ses bas. Je me souviens d'une période noire due à une forte diminution du recrutement. La Maison familiale était au bord de la fermeture. La décision fut prise de diminuer par deux, pendant un an, notre salaire, ce qui fut fait dans un même élan par les trois anciens afin de sauver la situation et de pérenniser l'école ». 63

Dans l'aventure commencée en 1937, dans le Lot-et-Garonne, s'annonce déjà, semble-t-il, cette société civile qui veut prendre son destin en main, sans laisser à d'autres le soin de penser et d'agir à sa place. Dans les actes et les décisions prises par certains de ces responsables salariés, cette évidence saute aux yeux. Ils veulent, avec les familles et les administrateurs, être associés à l'entreprise. Ils souhaitent ajouter une dimension d'engagement à leur fonction salariale. En cela, ils rejoignent les responsables parents des associations. Travaillant ensemble, tendus vers la réussite des jeunes et le développement de leur milieu, ils sont attachés aux mêmes valeurs.

Ainsi, une véritable collaboration s'engage.

A partir de 1945, à mesure que se précisait l'organisation des Maisons familiales, des regroupements de cadres se sont opérés. C'est au cours d'une réunion à Frouville dans la Saône-et-Loire, le 29 février 1948, que fut créé le premier syndicat des cadres des Maisons familiales qui prit le nom de Syndicat national de l'enseignement professionnel et ménager agricole. En 1955, une nouvelle équipe prend en main la structure qui devient le Syndicat des cadres des Maisons familiales d'apprentissage rural. Après cette organisation, ce dernier demande à être officiellement associé au conseil de l'Union. Florent Nové-Josserand et André Duffaure s'opposent à une représentation syndicale car le conseil national n'est pas un organisme paritaire. Toutefois, deux délégués furent admis à titre consultatif. A partir de 1958, les représentants des syndicats entrent d'une façon plus active au conseil d'administration de l'Association nationale pour la formation des moniteurs agricoles en complément de la représentation déjà assurée par les syndicats de salariés agricoles qui siègent à l'ANFMA depuis sa création. Le syndicat retire ses délégués du conseil de l'Union et pose ouvertement le problème d'une participation active des cadres dans la gestion des fédérations départementales et de l'Union nationale. En 1959, le projet avance. Une solution originale va être trouvée : le conseil comprendra des représentants des parents pour 2/3 de ses membres et des salariés pour 1/3. Ces représentants des cadres ne sont pas désignés par les organisations syndicales mais sont élus, selon une certaine répartition géographique, parmi les salariés mandatés par les associations. Ils jouissent des mêmes prérogatives et des mêmes droits que l'ensemble des membres.

Il faudra attendre toutefois 1967, non sans mal, pour que le président Nové-Josserand fasse voter cette modification des statuts de l'Union permettant aux cadres d'être associés officiellement à la vie du mouvement. « Cette décision était d'une grande portée. Elle constituait, et peut apparaître aujourd'hui comme telle, une décision audacieuse. Elle marquait une avancée humaine incontestable, une vision prospective de l'avenir, une véritable cogestion sagement définie. » ⁶⁴

Le président Anquetil, qui lui succédera quelques années plus tard, insistera pour que les cadres des fédérations ne briguent pas seuls les places des salariés afin que des directeurs de Maisons familiales soient également présents au niveau national. Cette disposition prévue en 1967 s'étendra dans les conseils d'administration de fédérations départementales ensuite.

« Les Maisons familiales rurales donnent la possibilité à toute personne de s'exprimer et de participer au développement de l'école et des jeunes. Les parents peuvent rentrer au Conseil d'administration et au Bureau de l'association. Là se prennent des décisions gestionnaires et pédagogiques. Les moniteurs peuvent aussi se présenter au Conseil d'administration de la Fédération départementale. C'est ce que j'ai réalisé il y a une dizaine d'années. L'engagement au département est fondamental pour les moniteurs. On aide ainsi à harmoniser les activités pédagogiques, on crée du lien entre toutes les associations, on peut s'entraider entre Maisons familiales rurales. Les moments difficiles sont plus faciles à passer. C'est très important de ne pas rester seul, isolé. L'engagement départemental est un lieu d'échange, de constat, de comparaison, de mise en commun et de coordination des actions communes. Ce conseil doit lier les équipes ».

Une idée d'avant-garde : la mise en place des fédérations régionales

Déjà, lors des premiers conseils d'administration de l'Union des années 1940, il est fait état du besoin d'organiser entre elles les Maisons familiales sur le terrain. A cette époque, on parle de régions de production. Au cours de l'assemblée générale de 1948, le président Nové-Josserand va plus loin : « Il se produit en ce moment une évolution importante dans nos rapports avec l'administration. Autrefois, les contacts avec le ministère de l'Agriculture étaient exclusivement entretenus par l'Union. Maintenant, et de plus en plus, c'est à l'échelon départemental, dans les rapports avec les D.S.A., les Préfets, les Comités d'Apprentissage Agricole que sont prises les décisions à notre égard, que ce soit

pour la reconnaissance, l'attribution de subventions, les examens... Bien des choses se décident au département.

Il faut donc, partout où il y a plusieurs maisons, qu'elles se présentent devant les pouvoirs publics, non en ordre dispersé, mais en force et groupées. C'est pourquoi nous souhaitons que, partout où cela est nécessaire, l'on constitue des Associations Départementales actives. »⁶⁶

Les fédérations départementales se mettent donc en place dans les années 1950 et permettent une structuration du réseau. Elles se renforceront avec la mise en place des ensembles pédagogiques.

Durant l'hiver 1958-1959, selon le vœu de l'assemblée générale précédente, l'Union divise la France en régions de manière à mettre à la disposition des associations des interlocuteurs identifiés. Leur rôle est de représenter l'Union et donner de la cohérence au réseau lorsqu'il n'y a pas de fédération départementale.

Pour faciliter les échanges, l'Union tente différentes expériences : durant un temps, il existe un Conseil national des Maisons familiales composé de délégués de toutes les régions.

Lorsque Charles de Gaulle⁶⁷ propose un référendum sur la régionalisation, malgré le résultat négatif, François Anquetil et André Duffaure sont convaincus que la région aura forcément, dans les années à venir, un rôle crucial. Ils vont alors entreprendre une campagne d'explication pour convaincre, non sans mal, de l'intérêt de mettre en place des fédérations régionales des Maisons familiales. Les fédérations départementales, toutes puissantes, ne veulent pas de cette structure qui les chapeautera. Les centres hésitent à adhérer à cette nouvelle construction territoriale. Pourtant, la loi du 5 juillet 1972 sur la régionalisation vient en partie donner raison au président et au directeur national.« Aujourd'hui, la région existe... et en même temps, elle a bien du mal à exister. Mais ne pas s'en occuper, c'est faire comme l'autruche qui cache sa tête dans le sable pour se protéger du chasseur. La région est une réalité importante pour les Maisons familiales ». ⁶⁸

Les lois de 1981 et 1982 compléteront le dispositif et les fédérations régionales déjà créées seront rapidement fonctionnelles vis-à-vis de ces nouvelles collectivités qui prennent de plus en plus de pouvoir. Le mouvement s'est doté là d'un outil exceptionnel envié par bien d'autres organisations qui n'ont pas su réaliser leur régionalisation.

Un long combat : la reconnaissance du droit à la différence

De leur création jusqu'en 1960, les Maisons familiales utilisent la loi de 1929 sur l'apprentissage agricole comme cadre juridique. En ce temps-là, la formation professionnelle agricole du 1^{er} degré se résume en effet à ce statut et aux cours post-scolaires dispensés par quelques instituteurs. Les Maisons familiales s'adressent donc aux enfants d'agriculteurs, après l'école primaire. Elles reçoivent peu de subventions, calculées en fonction des jours de présence, « subventions aux Maisons familiales (formule de Lauzun) base 18 francs par jour et par apprenti »⁶⁹ et ont une relative autonomie. L'Etat se désintéresse de la formation des ruraux et des paysans. Progressivement, la législation les concernant va être complétée. En 1951, leurs élèves peuvent bénéficier des bourses. En 1953, une loi de finances crée une ligne pour les subventions d'équipements et leur permet de recevoir la taxe d'apprentissage. En 1955, un arrêté définit les conditions de reconnaissance des établissements par l'Etat, puis en 1956 sont précisés les diplômes nécessaires pour enseigner. Malgré ces nouveautés juridiques, rien de global est décidé. Pendant la III^e république, de multiples projets de loi sur l'enseignement agricole sont proposés au Parlement mais n'aboutissent pas.

De Gaulle arrivant au pouvoir, l'ensemble du dispositif législatif est mis en chantier. La politique de l'école et de l'agriculture se décide autant à l'Elysée et à Matignon que dans les ministères. À l'Education nationale, la réforme du cycle secondaire, dite réforme Berthoin⁷⁰, prévue par les ordonnances du 6 janvier 1959 a pour but de faire accéder tous les élèves au second degré. Le cycle long se fait dans les lycées, le cycle court dans les collèges. Un cycle d'observation est créé en 6^{ème} et 5^{ème}. L'orientation scolaire et professionnelle est introduite en 4^{ème} et 3^{ème}. La scolarité obligatoire doit être prolongée jusqu'à 16 ans à partir de 1967. Les établissements secondaires se multiplient. Comment les Maisons familiales vont-elles se situer dans le cadre de cette scolarité obligatoire ?

La loi du 2 août 1960 organise l'enseignement et la formation professionnelle agricole. Elle est calquée sur ce qui a été prévu en 1959 par la rue de Grenelle. L'Enseignement agricole reste autonome mais s'intègre au système éducatif qui se met en place. Des collèges et des lycées agricoles sont institués. La loi-programme de 1962 viendra conforter cette volonté de création d'établissements publics. Les projets de l'Etat sont catastrophiques pour les Maisons familiales qui veulent continuer à proposer des parcours différenciés aux jeunes dès l'âge de 14 ans et qui revendiquent un droit à la différence et un statut qui reconnaisse leur spécificité. L'Union et les associations de base vont avoir de nombreuses relations avec les parlementaires dont Marie-

Madeleine Dienesch⁷¹, élue des Côtes-d'Armor, pour faire voter des amendements. Cette mobilisation permettra de faire inscrire la notion de formation professionnelle associée à la formation générale et la notion de rythme approprié dans la loi, ce qui est une première forme de reconnaissance. Malgré cette avancée, la situation financière des Maisons familiales reste très précaire du fait des financements prévus notoirement insuffisants et en décalage complet avec les moyens nécessaires à la mise en œuvre des formations par alternance. Pour dépasser cette situation, l'Union propose, quelques années plus tard, à Jacques Chirac⁷², alors ministre de l'Agriculture, une convention qui reconnaisse le principe de l'alternance. Les discussions traînent en longueur.

Le 16 octobre 1974, le Conseil national des Maisons familiales se réunit à Paris. Il adresse un courrier au ministre de l'Agriculture, Christian Bonnet⁷³, au sujet de cette fameuse convention qui n'avance pas. La situation sur le terrain est difficile. Les associations n'arrivent plus à boucler leur budget. Le 25 octobre, 7 000 représentants des Maisons familiales des Pays de la Loire manifestent à Nantes. Le 13 mars 1975 est enfin signé un document entre le ministère de l'Agriculture et l'Union nationale. Dans la foulée, un groupe parlementaire est constitué à l'Assemblée nationale pour les soutenir. Cette convention est ensuite annulée par décision du Conseil d'Etat le 20 janvier 1978, après un recours déposé par le SNETAP⁷⁴ qui conteste ce document. Un décret du 15 mars 1978 vient remédier cette annulation. Enfin, une loi du 28 juillet 1978 complète les dispositions de la loi du 2 août 1960. « Le droit à la différence, notre convention a essayé de l'exprimer. Il faut aller plus loin. Il faut à la fois concilier cette fonction de service public à laquelle nous répondons et cette possibilité du privé d'entreprendre, d'essayer et de risquer » disait André Duffaure.⁷⁵

Entre-temps, en 1968, pour répondre à l'allongement de la scolarité, les Maisons familiales deviennent à cette occasion des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation pour continuer à scolariser les adolescents de quatorze et quinze ans.

En 1977, l'Association des parlementaires pour la liberté de l'enseignement lance un projet de loi, la loi Guermeur⁷⁶, pour mieux financer l'enseignement catholique qui souhaite que leurs établissements aient un contrat avec l'Etat et que leurs enseignants soient payés par ce dernier. Les Maisons familiales s'opposent à cette prise en charge directe des formateurs. Les fédérations saisissent en urgence les élus de terrain. Le lundi suivant, c'est l'effervescence au Palais-Bourbon. Edgar Faure,⁷⁷ qui connaît bien les Maisons familiales, alors Président de l'Assemblée nationale, reçoit, dans son bureau, les responsables de l'Union et Guy Guermeur. Il demande à l'élu de Bretagne de retirer sa loi. Un groupe de travail avec l'Union est créé pour trouver des solutions raisonnables. Ces positions et ce travail prépareront les futures négociations de 1984 avec le pouvoir socialiste qui se profile à l'horizon.

François Mitterrand⁷⁸ est élu en 1981. C'est Henri Nallet⁷⁹, ancien technicien du syndicalisme et futur ministre, qui suit les questions agricoles à l'Elysée.

Lorsque Michel Rocard est nommé à l'Agriculture et prépare les lois de 1984, un groupe de travail est constitué au niveau de son cabinet. André Duffaure et le président Anquetil⁸⁰, en bons politiques, travaillent dans un premier temps avec Michel Gervais⁸¹ et Guy Carcassonne⁸² pour faire valoir leurs points de vue puis René Clair, en bon juriste, prend le relais avec le conseiller du ministre pour rédiger les textes de la loi et les décrets d'application. Le Parlement joue également un rôle important. Des personnalités comme Albert Vecten⁸³ suivent avec attention le dossier. La loi du 31 décembre 1984 est votée sans opposition à l'Assemblée nationale (même le groupe communiste s'abstient sous l'influence de Paul Jargo⁸⁴, ancien directeur de la Maison Familiale de Crolles, sénateur communiste de l'Isère). C'est une véritable victoire pour les Maisons familiales. L'association est reconnue, l'alternance est possible. Les Maisons familiales deviennent enfin des partenaires à part entière de l'enseignement agricole. La loi les fait participer au service public et leurs relations avec l'Etat vont devenir contractuelles : « Les associations ou organismes offrant des formations à temps plein, en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques, dispensés d'une part dans l'établissement même, et d'autre part dans le milieu agricole et rural... » ⁸⁵.

Comme toujours, les lendemains de fête sont douloureux. Les décrets d'application tardent à être publiés. La signature des contrats traîne jusqu'en 1989. L'Etat ne respecte pas ses engagements financiers. Vingt ans après encore, en janvier 2004, l'Union « dénonce la non-application de la loi de 1984 car leur financement n'a jamais été à la hauteur de ce que le législateur avait prévu. Hervé Gaymard, ministre de l'Agriculture, a admis publiquement cette injustice et a chargé un groupe de travail, à l'automne 2003, d'étudier ce problème. Ce groupe, bien que ses conclusions ne soient pas officiellement publiées pour l'instant, a pointé le décalage persistant entre ce que prévoyait la loi et ce qui est effectivement réalisé aujourd'hui pour fixer le montant de la subvention versée aux Maisons familiales rurales. Pour que les dispositions législatives et réglementaires soient pleinement appliquées, des propositions d'accord ont été faites par l'Union aux services du ministère de l'Agriculture en décembre dernier. » L'Union demande aux associations de saisir par courrier la

présidence de la République, le premier Ministre, le ministre de l'Agriculture, Hervé Gaymard⁸⁶, et les élus locaux. Cette stratégie s'avère payante. Le texte d'un accord est proposé le 6 avril 2004. Il chiffre l'écart entre le financement tel qu'il devrait être en application de la loi et ce qu'il est. Il fixe une méthode de calcul transparente d'actualisation. Il engage une revalorisation chaque année. Il prévoit une revalorisation progressive du financement jusqu'en 2008.

Ainsi, il a fallu quasiment 70 ans pour que l'Etat trouve et fasse une place aux Maisons familiales au sein du système éducatif français. Elles restent les seules, aujourd'hui, à pouvoir proposer, dans le cadre de l'enseignement agricole (car l'Education nationale n'a pas de dispositif comparable) des parcours de formation scolaire par alternance. Il s'agit d'une exception qui touche 51 000 élèves sur les 12 millions scolarisés en France. En parallèle, elles ont également renforcé leur reconnaissance par les pouvoirs publics en développant des relations avec le ministère du Travail et les Conseils régionaux grâce à l'apprentissage et à la formation professionnelle. Elles s'adressent maintenant à un public de plus en plus diversifié pour des métiers des secteurs du bâtiment, de l'artisanat, du commerce, de la restauration et des services en accueillant aussi près de 15 000 jeunes dans des formations par alternance sous contrat de travail ainsi que 9 000 stagiaires de la formation continue.

Daniel CHARTIER, Ingénieur, docteur en sciences sociales du développement, premier directeur du centre national pédagogique des Maisons familiales rurales.

Daniel CHARTIER, Naissance d'une pédagogie de l'alternance, Paris, Mésonance, 1978, 189 p.

Daniel CHARTIER, *A l'aube des formations par alternance*, histoire d'une pédagogie associative dans le monde agricole et rural, Paris, L'Harmattan, 2004, 2^{ème} édition, 240 p.

Marc SANGNIER, né en 1873, il crée le Sillon en 1899, mouvement qui prône la démocratie sociale d'inspiration chrétienne. Il fonde en 1912 un parti « la jeune république ». Il est député de 1919 à 1924. Après la guerre, il est élu, à nouveau, député. Il décède en 1950.

Marc SANGNIER, Le Sillon, esprit et méthode, Paris, au Sillon, 1906.

⁶ SCIR : Le Syndicat central d'initiative rurale a été fondé par Henri Lhoste en 1914. Il deviendra officiel, sous cette appellation, le 10 novembre 1920 et aura une action importante dans le milieu rural jusqu'après la guerre de 1945. Il contribua, entre autres, à mettre en place les chambres d'agriculture et les Maisons familiales rurales.

Citation de l'abbé Granereau au cours d'une interview publiée lors du 25e anniversaire des MFR, Le Lien.

⁸ Jean PEYRAT : Agriculteur à Sérignac-Péboudou, père de famille à l'origine de la première expérience Maison familiale, président de la section régionale du SCIR puis premier président de l'Union nationale des maisons familiales. Décédé le 31

⁹ Pierre-Joseph GRANEREAU: Est né le 2 janvier 1885 à Puysserampion, petit village du Lot-et-Garonne. Il est ordonné prêtre en 1909. Très influencé par l'action de Marc Sangnier, il s'engage dans le syndicalisme agricole dès 1918. Il participe, en 1935, à la création, avec l'aide de quelques agriculteurs, d'une nouvelle voie de formation totalement atypique placée sous la responsabilité des parents : Les Maisons familiales rurales. Dix ans après, à partir de 1946, il crée un Comité pour l'organisation de l'Ecole paysanne qui projette de rénover l'enseignement public. L'abbé s'éteint en juillet 1987.

¹⁰ Abbé BARJALLÈ : Il apportera une aide importante à l'abbé Granereau en enregistrant la section locale du syndicat, en lui conseillant de se faire désigner comme moniteur pour suivre les premiers apprentis, en lui déléguant le premier professeur issu de Purpan, Jean Cambon, et en organisant le premier examen.

Paul et Lucien CALLEWAERT, Edouard CLAVIER, Yves PEYRAT.

¹² Henri QUEUILLE : Homme politique français né en 1884 et décédé en 1970. Il a été de très nombreuses fois ministre dont plusieurs fois ministre de l'Agriculture ainsi que trois fois président du Conseil sous la IV^e république. ¹³ Lettre de l'abbé Granereau du 31 mai 1937 sans doute à Arsène Couvreur.

¹⁴ Notes manuscrites du père Demaux-Lagrange le 12 juillet 1938, citées dans la revue *Purpan* N°132, juillet-septembre

¹⁵ Cahier des comptes rendus des assemblées générales et réunions, archives UNMFREO.

¹⁶ France-Pierre COUVREUR : Délégué par le SCIR national à la propagande des Maisons familiales en zone-sud, contribua à la création de l'Union des maisons familiales rurales en 1941 avec son premier président, Jean Peyrat. Il fut directeur général du journal la France Agricole créé par son père Arsène Couvreur, après 1945. Décédé le 9 août 1974.

Gustave THIBON: Philosophe chrétien, paysan, connaissant des milliers de vers par cœur, né en 1903 à Saint-Marcel en Ardèche. Il a une jeunesse aventureuse en Italie, en Angleterre, en Afrique du nord avant de revenir à la ferme paternelle. La guerre de 1914/1918 déclenche son scepticisme démocratique. Il est converti au catholicisme par Jacques Maritain. Il héberge en 1941 Simone Weil qui fuit les déportations et publie les notes qu'elle lui confie, sa première œuvre La pesanteur et la grâce. Il reçoit en 1964 le Grand prix de la littérature de l'Académie française, puis le Grand prix de philosophie en 2000. Il disparaîtra en 2001.

¹⁸ Marcel COUVREUR : Ingénieur technique d'Agriculture de l'ITPA, frère de France-Pierre et fils d'Arsène Couvreur, délégué général des Maisons familiales de mai 1943 à décembre 1945, entre dans le « mouvement de résistance paysanne » qu'il fonde en octobre 1940. Le 19 août à 11h45, il « investit » le ministère de l'Agriculture, vide de ses occupants qui viennent de fuir. Il occupe et garde le fauteuil du ministre jusqu'à l'arrivée du secrétaire général provisoire à l'Agriculture. François Tanguy-Prigent, nommé par de Gaulle, ministre de l'Agriculture, le charge de mission pour préparer les lois relatives à la formation professionnelle agricole. Inspecteur des lois sociales en agriculture à partir du 1er janvier 1947, il codifia les textes relatifs à l'apprentissage agricole. En 1959, il devient inspecteur de l'apprentissage.

Compte rendu de l'assemblée générale, archives UNMFREO.

²⁰ Compte rendu de l'assemblée générale, archives UNMFREO.

²¹ Florent NOVÉ-JOSSERAND : Né en 1911 dans une famille d'agriculteurs du Rhône, formé par la JAC, il se marie en 1938. Prisonnier de guerre, il rentre en 1943 dans son département. Il s'investit très tôt dans le mouvement syndical où il prendra des responsabilités nationales à la FNSEA. Il devient président de l'Union des maisons familiales rurales en 1945. Il occupera cette

fonction durant 23 ans jusqu'en 1968. Il participera à la création de l'Association internationale des maisons familiales rurales puis, dans les années 1990, il mettra tout son poids pour créer la Fondation des maisons familiales dans le monde.

André LEFÈBVRE : Il est salarié en 1944 de l'Union nationale puis en devient le directeur à partir de 1945. Sa préoccupation essentielle est alors d'organiser les Maisons familiales dans une période où elles ne sont pas encore installées. Pour des divergences dans l'organisation du mouvement, le président de l'Union décide de s'en séparer en 1957.

- André DUFFAURE : Ingénieur agronome formé à Purpan, est embauché comme professeur à l'école de cadres de Pierrelatte en 1946 puis entre à l'Union nationale des maisons familiales rurales en 1948 comme responsable pédagogique. En 1955, il publie, avec Jean Robert, professeur d'université, Une méthode active d'apprentissage agricole : le cahier de l'exploitation familiale. En 1956, il reçoit le Prix national de pédagogie pour ses travaux sur l'alternance. Il sera directeur de l'Union de 1957 à 1989. Membre, entre autres, du Conseil économique et social de 1984 à 1994, de l'UNAF et de la FAO. André Duffaure
- décédera le 22 septembre 1997. ²⁴ René CLAIR : Né la même année qu'André Duffaure, le mardi 10 juin 1924, René Clair arrive à l'Union en 1948. Il va organiser pendant plus de 40 ans, juridiquement et financièrement, le mouvement des Maisons familiales II prend sa retraite en 1991
- ²⁵ Michel AUGEL, *Identité des Maisons familiales*, revue *Purpan* N°132, juillet-septembre 1984.
- ²⁶ Extrait d'un cahier tenu par l'Abbé Granereau, archives UNMFREO.
- ²⁷ Témoignage d'André Duffaure à Pierre-Joseph Granereau en 1960 lors du 25^e anniversaire de l'expérience de Lauzun, *Le* lien, 1960.
- Jean-Claude DAIGNEY, Préface de Ils se sont engagés dans les Maisons familiales rurales, L'Harmattan, Paris, 2007.
- ²⁹ Daniel CHARTIER, page 21, dans *Soixante ans d'histoire de créations en Maison Familiale Rurale*, unmfreo, 1997.
- 30 Gustave THIBON, 1945.
- ³¹ J.A.C. : La Jeunesse agricole chrétienne fut créée en 1929 par des jeunes et des prêtres, notamment l'abbé Jacques Ferté et Robert Garnier, qui avait pour but d'évangéliser les campagnes et d'améliorer les conditions de vie des jeunes paysans.

 32 Père GAUDILLIERE : Aumônier national de l'Action catholique rurale, conseiller ecclésiastique auprès du conseil de l'Union
- nationale des MFR de 1950 aux années 1990. Il a publié « Eléments d'une culture intellectuelle paysanne ».
- Michel ROCARD : Né le 23 août 1930 à Courbevoie. Après avoir milité aux jeunesses socialistes, il participe à la création du Parti Socialiste Unifié (PSU) en 1960. Rejoint le parti socialiste en 1974. Maire de Conflans-Sainte-Honorine, député, sénateur, ministre du Plan puis de l'Agriculture de 1983 à 1985. Il est Premier ministre de François Mitterrand du 12 mai 1988 au 15 mai 1991. Il siège au Parlement européen depuis 1994.
- Intervention de Michel Rocard lors de l'assemblée générale des Maisons familiales en 1984.
- ³⁵ Jean-Claude GIMONET : Ancien moniteur et directeur de Maison familiale, directeur du Centre national pédagogique des Maisons familiales rurales de 1991 à 1998. Il succédera à ce poste à Daniel Chartier.
- Jean-Claude GIMONET, André DUFFAURE, pédagogue de l'alternance des Maisons familiales rurales, actes des premières rencontres de Chaingy, 17 et 18 mai 2001, CNP
- Ecole nouvelle : L'éducation nouvelle est un courant pédagogique qui défend le principe d'une participation active des individus à leur propre formation. L'apprentissage, avant d'être une accumulation de connaissances, doit, avant tout, être un facteur de progrès global de la personne. Pour cela, il faut partir de ses centres d'intérêt et s'efforcer de susciter l'esprit d'observation, d'exploration et de coopération : c'est le principe des méthodes actives. Les MFR se démarquent des pédagogies actives et revendiquent la mise en œuvre d'une pédagogie du réel.
- Henri WALLON: 1879/1962. Philosophe, psychologue, pédagogue et homme politique français qui a travaillé sur le développement de la personnalité des enfants.
- André DUFFAURE, intervention de janvier 1985 au colloque Enseignement agricole et formation des ruraux, bulletin de la DGER septembre 1985, tome 1, page 24.
- André DUFFAURE, Les Maisons familiales rurales : un engagement facteur de développement, revue Purpan N°132, juilletseptembre 1984.
- Jacques LEGROUX: Docteur en sciences sociales, ancien moniteur et directeur de Maison familiale, formateur au Centre national pédagogique de 1964 à 1994.
- Henri DESROCHE: 1914/1994. Sociologue, philosophe, fondateur du collège coopératif en 1959 qui « invente » la recherche-action dans la formation d'adultes.
- Georges LERBET: Philosophe, psychologue, spécialiste en épistémologie. Il a, à l'Université de Tours dont il est professeur émérite, dirigé de nombreuses thèses en sciences de l'éducation. Auteur de nombreux ouvrages : Piaget -1973-, Approche systémique et production de savoirs -1993-, Pédagogie et systémique -1997-... Travaille en étroite relation avec le Centre pédagogique des maisons familiales rurales depuis 1975.
- Abbé P.J. GRANEREAU, Un essai d'éducation paysanne, Editions Jean Renard, Paris, 1939, page 45.
- ⁴⁵ CCCA-BTP : Comité Central de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics.
- ⁴⁶ Bernard CREPEAU : Ancien directeur de Maison familiale, responsable du service développement de l'Union nationale des MFR de 1981 à 1997.
- ⁴⁷ Jean-Claude DAIGNEY, Préface de *Ils se sont engagés dans les Maisons familiales rurales*, L'Harmattan, Paris, 2007.

 ⁴⁸ Dominique de VILLEPIN: Né en 1953, diplomate et homme politique français, Premier ministre du 31 mai 2005 au 15 mai 2007.
- Jean-Louis BORLOO: Né en 1951, homme politique français, ministre de l'Emploi et du Travail du 30 mars 2004 au 15 mai 2007, ministre de l'Economie depuis mai 2007.
- René HUCHON, extrait d'un témoignage publié dans la revue *Purpan* N°132, juillet-septembre 1984.
- Jacques OZANAM : Homonyme d'un célèbre mathématicien né en 1640, Jacques Ozanam est docteur en droit et ingénieur agricole. Il est embauché en 1952 par le centre de technicien agricole de Crépy-en-Valois dans l'Oise. Dès 1955, il rejoint l'Union nationale où il va prendre en charge le développement du mouvement et plus particulièrement les formations agricoles. Il joue ensuite un grand rôle dans l'organisation des centres de formation et c'est sous son impulsion que se crée la préformation en mettant en œuvre la loi du 31 juillet 1959. Il quittera l'Union pour partir en préretraite en 1982.
- André Duffaure, page 117 dans Soixante ans d'histoire de créations en Maison Familiale Rurale, UNMFREO, Paris, 1997.
- 53 Edmond MAIRE : Né en 1931, syndicaliste français, secrétaire général de la CFDT de 1973 à 1988.
- ⁵⁵ Philippe LEBLEU: Après une mission au Sénégal, rejoint l'Union en 1963 pour s'occuper de l'international. Il prendra la responsabilité du service en 1970 jusqu'en 1980. Il s'occupera ensuite du GDFPE et de la Taxe d'apprentissage. Il partira en retraite en 1996.

- ⁵⁶ Michel DULAU : Ancien élève de Maison familiale, ingénieur agricole de Beauvais, il succède à Jacques Ozanam pour suivre le développement des Maisons familiales. Après un court passage à l'Union où il est reconnu pour ses compétences, il se noie sur une plage des Landes en voulant sauver une personne le 6 août 1978.
- ⁵⁷ Lucien COUSIN: Formateur dans un Centre, directeur du Département formation et développement rural pour l'Afrique francophone au ministère de la Coopération, chargé du développement rural à Madagascar à l'Ambassade de France.
- ⁵⁸ Jacques TROMPAS : Repéré par Antoinette de La Bassetière en Nouvelle-Calédonie, il rejoint l'Union pour s'occuper des problèmes de développement du mouvement dans les années 1980.
- ⁵⁹ Antoinette de LA BASSETIERE: Née en 1919 en Vendée, décède en mission en Nouvelle-Calédonie en juin 1978. Après avoir travaillé à la Jeunesse de l'Action catholique féminine, elle arrive à l'Union dans les années 50. Elle y reste 28 ans où elle est chargée du service de l'inspection, des statistiques puis des relations avec la Réunion, la Guadeloupe, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie. Elle assurera un temps le secrétariat de l'Association internationale des maisons familiales rurales.

 ⁶⁰ C.F.S.I.: Comité français de solidarité internationale.
- ⁶¹ Alain FAURE: Après avoir assuré la fonction de directeur régional des Maisons familiales de Provence-Languedoc, il rejoint l'Union pour s'occuper du secteur international dans les années 1990.
- 62 Jean-Claude DAIGNEY, Préface de Ils se sont engagés dans les Maisons familiales rurales, L'Harmattan, Paris, 2007.
- 63 Jean-Pierre DUFOURCQ, *Ils se sont engagés dans les Maisons familiales rurales*, L'Harmattan, Paris, 2007.
- ⁶⁴ Florent NOVE-JOSSERAND, *L'étonnante histoire des Maisons familiales rurales*, France-Empire, 1987, page 112.
- ⁶⁵ Didier ROUAULT, *Ils se sont engagés dans les Maisons familiales rurales*, L'Harmattan, Paris, 2007.
- ⁶⁶ Compte rendu publié dans *Le Lien* N°18 de février 1948.
- ⁶⁷ Charles de GAULLE : 1890/1970. Homme d'état français, chef de la résistance pendant la 2^{ème} guerre mondiale, Président de la République de 1958 à 1969.
- ⁶⁸ Le Lien des responsables, décembre 1973.
- ⁶⁹ Michel CEPEDE, *rapport sommaire sur la formation agricole du 1^{er} degré*, non daté.
- ⁷⁰ Jean-Marie BERTHOIN : 1893/1977. Homme politique français, préfet, ministre de l'Education nationale.
- Marie-Madeleine DIENESCH : 1914/1998. Rare femme politique française à s'imposer durablement dans la vie politique sous la IV et V République.
- ⁷² Jacques CHIRAC : Né en 1932, homme politique français, a été de nombreuses fois ministre puis Premier ministre de 1974 à 1976 et de 1986 à 1988. Président de la République de 1995 à 2007.
- ⁷³ Christian BONNET : Né en 1921, élu du Morbihan, ministre de l'Agriculture puis de l'Intérieur sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing.
- ⁷⁴ SNETAP : Syndicat national de l'enseignement technique agricole public.
- ⁷⁵ Cité par Daniel Chartier dans *Enseignement agricole et formation des ruraux*, bulletin de la DGER septembre 1985, tome 2, page 69.
- ⁷⁶ Guy GUERMEUR: Né le 11 janvier 1930 à Watigny dans l'Aisne. Député du Finistère de 1973 à 1981 et ancien préfet, membre de l'Association des Parlementaires pour la Liberté de l'Enseignement, à l'origine du projet de loi sur les relations de l'Etat avec l'enseignement privé du 25 novembre 1977.
- ⁷⁷ Edgar FAURE: Né le 18 août 1908 et mort le 30 mars 1988. Député, sénateur, maire, président de la région Franche-Comté, de très nombreuses fois ministre de 1949 à 1973 dont ministre de l'Education nationale après 1968 et ministre de l'Agriculture de 1966 à 1968, il fut aussi deux fois Président du Conseil et Président de l'Assemblée nationale. Membre de l'Académie française.
 ⁷⁸ François MITTERRAND: 1916/1996. Homme d'Etat français, de nombreuses fois ministre sous la IV^e République, Président
- ⁷⁸ François MITTERRAND : 1916/1996. Homme d'Etat français, de nombreuses fois ministre sous la IV^e République, Président de la République de 1981 à 1995.
- ⁷⁹ Henri NALLET: Né en 1939, il est chargé de mission à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles de 1966 à 1970. Il devient conseiller de François Mitterrand pour les affaires agricoles puis ministre de l'Agriculture de 1988 à 1990 avant d'être ministre de la Justice de 1990 à 1992.
- avant d'être ministre de la Justice de 1990 à 1992.

 80 François ANQUETIL : Né en 1924, père de 6 enfants, agriculteur dans la Manche sur une exploitation de 29 hectares. Il est élu président de l'Union en 1972 et restera à ce poste jusqu'en 1986.
- ⁸¹ Michel GERVAIS : Directeur de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture dans les années 1980, auteur de *l'Histoire de la France rurale*.
- ⁸² Guy CARCASSONNE : Né en 1951, professeur de droit constitutionnel, conseiller juridique à l'Agriculture puis membre du cabinet de Michel Rocard lorsque celui-ci fut Premier ministre.
- 83 Albert VECTEN : Né en 1926, agriculteur, sénateur de la Marne de 1983 à 2001.
- ⁸⁴ Paul JARGO : Né en 1925, sénateur de 1974 à 1983, décède en 2003.
- ⁸⁵ Article 5 de la loi du 31 décembre 1984.
- ⁸⁶ Hervé GAYMARD : Né en 1960, homme politique français, ministre de l'Agriculture de 2002 à 2004.